

Profession EDUCATION

4 pages spécial
Bayrou à détacher

LE MÉTIER ENSEIGNANT

SGEN
CFDT

Sept. Oct. 1994

Mensuel

15 F

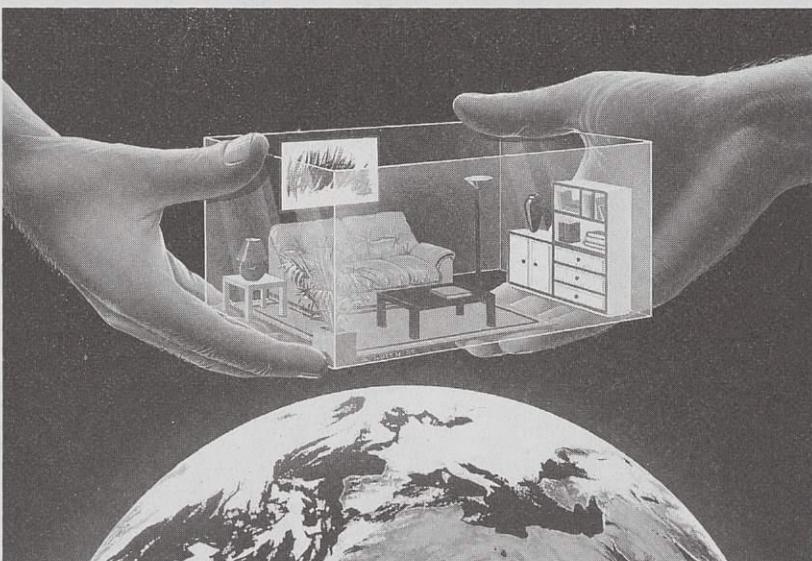
43

DEVIS GRATUIT

AGS déménage tout le monde aux quatre coins de la terre.

Emballage, transports routiers, maritimes ou aériens, douane, dossier administratif*, transport de voiture, etc. AGS vous assure en permanence le maximum de qualité et de sécurité en étant le responsable unique de votre déménagement outre-mer.

* Facilités de paiement pour les fonctionnaires mutés dans les DOM-TOM et à l'étranger.



NUMERO VERT

APPEL GRATUIT

05 05 05 47

Pour toute la Métropole



Paris

11, bd Gallieni - 92230 Gennevilliers

Tél. : (1) 40 80 20 20

Londres Nice

Tél. : (081) 9617595 Berlin Tél. : 93 64 59 40
Télé. : (49.30) 429 28 65 Prague Tél. : 910 26 40
Télé. : (42.2) 841252 Varsovie Tél. : 6747 01 09
Télé. : (48.22) 562 555 Lille Tél. : 68 47 61 61
Télé. : 20 3153 71 Le Mans Tél. : 62 93 55 01
Télé. : 43 23 42 42 Brest Tél. : 53 20 65 65
Télé. : 98 20 30 30 Dinan Tél. : (590) 26 72 71
Télé. : 40 92 09 50 Nantes Tél. : (596) 57 10 10
Télé. : 40 92 09 50 Troyes Tél. : (594) 30 73 70
Télé. : 25 79 00 23 Metz Tél. : (262) 43 41 72
Télé. : 87 30 05 72 Lyon Tél. : (269) 61 17 17
Télé. : 78 77 54 33 Grenoble Tél. : (687) 28 63 33
Télé. : 76 62 05 64 Agents à Djibouti et Saint-Pierre et Miquelon.

Guadeloupe

Martinique

Guyane

La Réunion

Mayotte

Nouvelle-Calédonie

Tahiti

Tarbes

Marmande

Guadeloupe

Martinique

Guyane

La Réunion

Mayotte

Nouvelle-Calédonie

Tahiti

Tarbes

Marmande

Guadeloupe

Martinique

Guyane

La Réunion

Mayotte

Nouvelle-Calédonie

Tahiti

Tarbes

Marmande

Guadeloupe

Martinique

Guyane

La Réunion

Mayotte

Nouvelle-Calédonie

Tahiti

Tarbes

Marmande

Guadeloupe

Martinique

Guyane

La Réunion

Mayotte

Nouvelle-Calédonie

Tahiti

Tarbes

Marmande

Guadeloupe

Martinique

Guyane

La Réunion

Mayotte

Nouvelle-Calédonie

Tahiti

Tarbes

Marmande

Guadeloupe

Martinique

Guyane

La Réunion

Mayotte

Nouvelle-Calédonie

Tahiti

Tarbes

Marmande

Guadeloupe

Martinique

Guyane

La Réunion

Mayotte

Nouvelle-Calédonie

Tahiti

Tarbes

Marmande

Guadeloupe

Martinique

Guyane

La Réunion

Mayotte

Nouvelle-Calédonie

Tahiti

Tarbes

Marmande

Guadeloupe

Martinique

Guyane

La Réunion

Mayotte

Nouvelle-Calédonie

Tahiti

Tarbes

Marmande

Guadeloupe

Martinique

Guyane

La Réunion

Mayotte

Nouvelle-Calédonie

Tahiti

Tarbes

Marmande

Guadeloupe

Martinique

Guyane

La Réunion

Mayotte

Nouvelle-Calédonie

Tahiti

Tarbes

Marmande

Guadeloupe

Martinique

Guyane

La Réunion

Mayotte

Nouvelle-Calédonie

Tahiti

Tarbes

Marmande

Guadeloupe

Martinique

Guyane

La Réunion

Mayotte

Nouvelle-Calédonie

Tahiti

Tarbes

Marmande

Guadeloupe

Martinique

Guyane

La Réunion

Mayotte

Nouvelle-Calédonie

Tahiti

Tarbes

Marmande

Guadeloupe

Martinique

Guyane

La Réunion

Mayotte

Nouvelle-Calédonie

Tahiti

Tarbes

Marmande

Guadeloupe

Martinique

Guyane

La Réunion

Mayotte

Nouvelle-Calédonie

Tahiti

Tarbes

Marmande

Guadeloupe

Martinique

Guyane

La Réunion

Mayotte

Nouvelle-Calédonie

Tahiti

Tarbes

Marmande

Guadeloupe

Martinique

Guyane

La Réunion

Mayotte

Nouvelle-Calédonie

Tahiti

Tarbes

Marmande

Guadeloupe

Martinique

Guyane

La Réunion

Mayotte

Nouvelle-Calédonie

Tahiti

Tarbes

Marmande

Guadeloupe

Martinique

Guyane

La Réunion

Mayotte

Nouvelle-Calédonie

Tahiti

Tarbes

Marmande

Guadeloupe

Martinique

Guyane

La Réunion

Mayotte

Nouvelle-Calédonie

Tahiti

Tarbes

Marmande

Guadeloupe

Martinique

Guyane

La Réunion

Mayotte

Nouvelle-Calédonie

Tahiti

Tarbes

Marmande

Guadeloupe

Martinique

Guyane

La Réunion

Mayotte

Nouvelle-Calédonie

Tahiti

Tarbes

Marmande

Guadeloupe

Martinique

Guyane

La Réunion

Mayotte

Nouvelle-Calédonie

Tahiti

Tarbes

Marmande

Guadeloupe

Martinique

Guyane

La Réunion

Mayotte

Nouvelle-Calédonie

Tahiti

Tarbes

Marmande

Guadeloupe

Martinique

Guyane

La Réunion

Mayotte

Nouvelle-Calédonie

Tahiti

Tarbes

Marmande

Guadeloupe

Martinique

Guyane

La Réunion

Mayotte

Nouvelle-Calédonie

Tahiti

Tarbes

Marmande

Guadeloupe

Martinique

Guyane

La Réunion

Mayotte

Nouvelle-Calédonie

</div

PERSONNELS OUVRIERS

ÉDITO

TRENTE-NEUF HEURES ENFIN !

L'abrogation de l'horaire dérogatoire est une mesure

de justice à mettre à l'actif de la CFDT.

Mais avec l'introduction de la flexibilité,
la vigilance s'impose.

L'opiniâtreté du Sgen-CFDT a payé. Aussi loin que l'on puisse remonter, l'abrogation de l'horaire dérogatoire des personnels de service et assimilés (quarante heures trente hebdomadaires payées trente-neuf heures) était une des priorités du Sgen-CFDT. Soutenu par les interventions de la CFDT auprès de la Fonction Publique, il a obtenu satisfaction, seul contre tous ou presque. Impossible de parvenir à une démarche commune avec les autres partenaires syndicaux. Ce qui aurait pourtant permis d'aller plus vite et plus loin dans l'intérêt des personnels. En effet, la CGT et FO ont estimé que rien de bon ne sortirait de ces négociations et sont restés sur leur schéma traditionnel d'opposition à toute réforme. Quant au SNAEN-Fen, il n'avait réclamé que la flexibilité, sans réduction du temps de travail.

UN DOSSIER MENÉ À BOUT

Le Sgen-CFDT a aussi obtenu le maintien des congés annuels - neuf semaines - et une amplitude journalière



Hervé/REA

Cette mesure devra s'appliquer également aux personnels ouvriers des Crous et de l'Enseignement agricole public.

maximum de onze heures. Cette abrogation fait donc passer l'horaire effectif annuel de 1687 heures à 1677 heures. Soit 1642 heures pour l'année 1994/1995, en déduisant les jours fériés hors période de congés. Le gain annuel est évident. Il permettra, en fonction de

l'organisation de chaque service, de réduire l'horaire hebdomadaire ou de bénéficier de congés supplémentaires. La circulaire d'application prévoit vingt-six jours de travail pendant l'absence des élèves. L'introduction de la flexibilité (fixée entre trente-cinq et quarante-trois heures), si elle permet une certaine souplesse dans l'organisation du travail, peut entraîner des dérives. Elle doit se faire en concertation avec les personnels.

Le Sgen-CFDT avait promis les trente-neuf heures, c'est chose faite. L'objectif reste les trente-cinq heures, car seule une réduction significative du temps de travail peut permettre de créer de nombreux emplois.

SOMMAIRE

3	ÉDITORIAL
ACTUALITÉ LE MOIS	
3	Horaire dérogatoire
4	Expérimentation en collège
5	Aménagement de la semaine scolaire
6	MA étrangers
7	INTERNATIONAL
Situation au Kosovo	

8	INITIATIVES
L'adhésion	
9/14	DOSSIER
Le métier enseignant.	
15	NOTES DE LECTURE/PA
MÉTIER	
16	Pôle de la mode
17	brèves catégorielles
18	L'INVITÉ

EN BREF

FLOU POUR LES TERMINALES

Les programmes et épreuves du bac ont été, pour la plupart, publiés en catastrophe courant juillet.

Il était temps ! Mais le BO spécial n° 10 du 28 juillet 1994 précise que les programmes et les épreuves ultérieures (à compter de 1996 ?) seront soumis à la réflexion des enseignants au cours du premier trimestre 1994 (proposition Bayrou 136). Les programmes 1995 avaient pourtant été examinés au Conseil supérieur de l'Éducation où siègent les représentants des personnels, des parents et des élèves.

En bon libéral, le ministre Bayrou ne croit qu'à la consultation individuelle et organise des référendums.... Le roi du bricolage saura, on s'en doute, en tirer scientifiquement les réponses qui vont dans son sens.

ÉLECTIONS AU CNESER

Le Sgen-CFDT vainqueur toutes catégories. Les élections pour le renouvellement du Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ont permis au Sgen-CFDT de réaffirmer sa représentativité de l'ensemble des personnels de l'enseignement supérieur.

Gagnant sur la Fen le siège réservé au corps scientifique des bibliothèques, et avec un élu de plus chez les professeurs et assimilés, le Sgen-CFDT gagne deux élus. Il est la seule organisation représentée dans les quatre collèges des personnels.

ÉLECTIONS JEUNESSE ET SPORTS

Le Sgen-CFDT maintient ses positions au ministère de la Jeunesse et des Sports à l'occasion des premières élections générales pour le renouvellement des comités techniques partaires.

Le Sgen-CFDT conserve son siège en CTP ministériel avec un score global de 13 %. La CGT obtient de bons résultats et gagne un siège en CTPM. La FSU effectue une percée limitée pour sa première apparition. Sa représentativité est établie dans la quasi-totalité des CTP. La Fen recule en voix mais reste dominante. Elle perd 3 sièges en CTPM. Le Sgen-CFDT devient "majoritaire" au CTP de l'Administration centrale avec plus de 40 % des voix (3 sièges sur 6).

COLLÈGE

EXPÉRIMENTATION AUX FORCEPS

L'expérimentation en collège décidée par F. Bayrou démarre cette rentrée, mettant ainsi en application certaines des propositions du printemps. Le Sgen-CFDT ne se satisfait pas d'une simple récupération du travail des équipes sans attribution de moyens supplémentaires. Il restera vigilant quant aux dérives possibles.

Les trois cent dix collèges expérimentaux - dont la liste n'était pas définitive à la mi-août - ont été généralement choisis parce qu'ils avaient déjà une pratique d'innovation. C'est donc une expérience sans risque et à moindre coût. Dans le choix, le rôle des chefs d'établissement a été déterminant. Les recteurs ont proposé et le ministère a tranché.

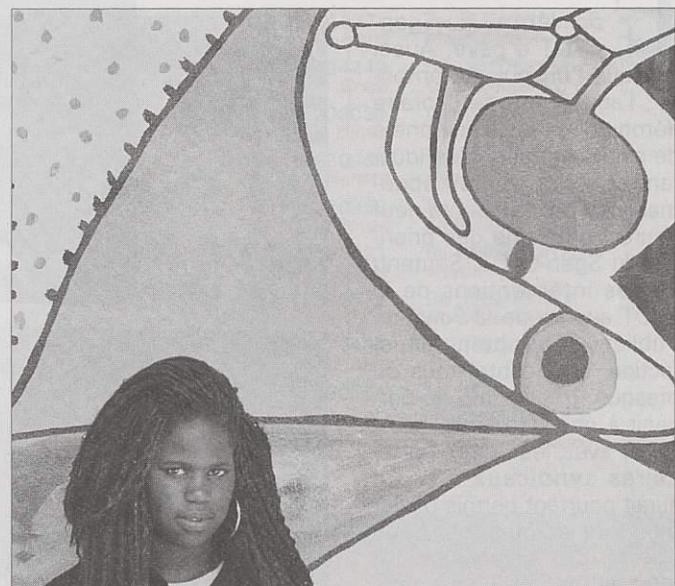
La note de service organisant cette "expérimentation" n'est parue au BO que le 28 juillet... Elle précise les points sur lesquels portera l'expérimentation : organisation plus souple du collège, centrée sur la sixième ; aide pédagogique pour tous ; réflexion d'ensemble sur les contenus d'enseignement.

EXPÉRIMENTATION SANS OBJECTIFS

Mais c'est là que le bâti blesse : des contenus au service de quels objectifs ? Ce sont les équipes qui devront déterminer ce qui leur semble essentiel. Or on ne peut faire l'économie d'une définition précise des objectifs au niveau national.

Mettre l'horaire élève à vingt-trois heures hebdomadaires de cours pour vingt-six heures professeur serait plus efficace dans ce cadre. Seules précisions : 6 heures professeur de français, 4 heures élèves d'EPS, 1 heure par quinzaine d'éducation civique et nécessité d'assurer dans toutes les disciplines la maîtrise des apprentissages fondamentaux, non définis par ailleurs...

Laisser aux équipes la maîtrise de l'organisation des ho-



La procédure de l'expérimentation laisse perplexe. Précipitation, pas d'objectifs, et pas de moyens, quel en est vraiment le sens ?

raires, oui, mais à condition d'en préciser la moyenne hebdomadaire discipline par discipline. Et pourquoi imposer une organisation en séquences d'une heure ou une heure trente ? Pour le Sgen-CFDT, c'est aux équipes de trancher au mieux de l'intérêt pédagogique et en fonction de leur projet.

UNE STRATÉGIE SANS AMBITION

Le Sgen-CFDT avait demandé l'abandon de la formule "classe de consolidation" - regroupement dans une même classe d'élèves n'ayant pas le niveau requis pour être en sixième - pouvant conduire facilement à la pérennisation de la présence des élèves dans cette classe pour la totalité de l'année scolaire.

Il faut bien distinguer "remé-

diation" et "pré-orientation". Par contre, la deuxième formule - mise en place de groupes de besoin en fonction des difficultés rencontrées - semble mieux à même de contribuer à la gestion de l'hétérogénéité et à la prise en charge des élèves, de façon "souple, perméable et temporaire". Récupérer le travail et les acquis des équipes engagées depuis longtemps dans la rénovation des collèges sans donner ce qui leur manque : des moyens et une clarification des objectifs à atteindre, voilà la stratégie Bayrou. La nôtre sera de continuer à exiger des moyens et une réflexion d'ensemble sur le collège et d'être vigilants quant aux dérives possibles de l'expérimentation, que nous suivrons de très près.

Michel Debon

AMÉNAGEMENT DE LA SEMAINE SCOLAIRE

CONSULTATION BAYROU : AU FOU !

D'injonctions en revirements, le ministère n'est pas prêt de faire progresser la question des rythmes scolaires.

Il suffirait pourtant que chacun s'occupe de ce qui est dans ses prérogatives !

Quel mépris des enseignants et des parents : demander aux conseils d'école de se réunir, quinze jours avant le début des congés d'été, pour se prononcer sur une modification de la semaine scolaire !

Quel mépris des enfants : demander de choisir entre cinq hypothèses, toutes tournant autour de la seule "semaine de 4 jours", dont une portant la journée de classe à 6 h 30 ! (voir encadré)

LES ENFANTS OUBLIÉS

Le Sgen-CFDT a immédiatement dénoncé cette parodie de consultation et l'ilégalité de la quatrième proposition (l'allongement de la journée de classe). Levée de bouclier unanime, tant des associations de parents que des autres organisations syndicales. Résultat : le ministère a reculé, reportant la date limite des réponses à la fin du premier trimestre 1994, et supprimant l'hypothèse n° 4. Un revirement ministériel de plus, révélateur de l'incohérence de la politique d'éducation.

Le Sgen-CFDT ne veut pas de solution unique à l'aménagement de la journée ou



Chambre Noire

À vouloir ménager des intérêts contradictoires, le ministre perd de vue celui des enfants.

de la semaine scolaire. Cela doit rester, conformément au décret de 1991, du ressort et de l'initiative des seuls conseils d'école. Une consultation nationale est donc un non-sens. Le Sgen-CFDT a appelé ses adhérents et les parents d'élèves à choisir l'hypothèse 5, celle qui est "ouverte". La revendication du Sgen-

CFDT reste l'allégement de la semaine-élèves à vingt-quatre heures, avec organisation des journées de classe par les conseils d'école, et trois heures de concertation des enseignants.

Le cadrage des rythmes annuels est en revanche du ressort national. L'unanimité se fait sur le principe de l'alternance 7-2 (sept semaines de classe, deux de congés). Mais le ministère, à vouloir ménager des intérêts contradictoires, perd de vue celui des enfants et provoque l'insatisfaction générale*.

Annie-Laure Girardin

LES PROPOSITIONS MINISTÉRIELLES

- Quatre jours de classe par semaine (5h 30 d'enseignement + 1/2 heure d'études dirigées) + samedi matin.
 - Quatre jours de classe par semaine (5h 30 d'enseignement + 1/2 h d'études dirigées) + mercredi matin.
 - Quatre jours de classe par semaine (5h 30 d'enseignement + 1/2 heure d'études dirigées).
- rigées) + 12 jours de récupération sur l'année.
- Quatre jours de classe par semaine (6 heures d'enseignement + 1/2 heure d'études dirigées) (1).
 - Autres propositions.
- 1) Cette proposition a été retirée après interventions des syndicats et des parents d'élèves.

EN BREF

RECHERCHE

21 juin 94 : à l'Assemblée Nationale, François Fillon entame le débat parlementaire sur la recherche française qui vient clore la "vaste consultation". Le rapport qu'il présente corrige une part des excès et lacunes des documents de la consultation. Cependant, il comporte certains projets, tant en matière de pilotage de la recherche, qu'en matière de politique de l'emploi, sur lesquels le Sgen-CFDT est plus que réservé.

21 juin 94 : à la Maison de la Chimie, le Sgen-CFDT et d'autres organisations de l'Intersyndicale Sup-Recherche mobilisent les personnels et dénoncent entre autres le gel annoncé de 8 % des crédits de fonctionnement, démenti brutal aux intentions affichées par F. Fillon de soutenir et promouvoir la recherche. Après le débat au Sénat, début d'octobre, le gouvernement s'engagera "sur les modalités et les moyens précis de l'action".

GRETA

Lutter contre la précarité de plus en plus importante, améliorer, supprimer dans certains cas les textes sur la formation continue parus en janvier 1994 : les personnels des Greta ont du pain sur la planche. Que peut-on espérer du groupe de suivi ministériel de l'application des textes 1992/93 sur la formation continue ? Que peut-on attendre de "l'unité de suivi" du Nouveau contrat pour l'École ? Le Sgen-CFDT fera tout pour que les personnels des Greta ne soient pas les "sacrifiés" ou les "oubliés" de l'Éducation nationale.

RYTHMES SCOLAIRES

Le Sgen-CFDT et la FCPE ont, le 1^{er} juillet dernier, publié un communiqué commun. Les deux organisations demandent au ministre de l'Éducation nationale une réflexion approfondie sur l'organisation du temps scolaire, annuel, hebdomadaire, journalier. Elles s'opposent à l'allongement de la journée scolaire à plus de six heures. Elles ne peuvent accepter que les considérations économiques des professionnels du tourisme et celles des adultes désireux de prolonger les weekends l'emportent. Elles considèrent que la semaine de quatre jours sans accompagnement périscolaire n'est pas favorable aux enfants des milieux moins favorisés. Toute réduction du temps global passé à l'école est préjudiciable à son rôle de lutte contre les inégalités et d'insertion sociale.

EN DIRECT

EN BREF

SEMAINE DES DÉLÉGUÉS

"Des citoyens imminents." C'est ainsi que François Bayrou appelle les lycéens, en disant qu'il faut "travailler à leur responsabilisation, à leur participation aux décisions". Aucun doute donc qu'il incitera les établissements à respecter les textes existants sur les droits d'expression, de réunion, de représentation ! Au risque de faire double emploi, la "semaine des délégués" sera organisée. Le Sgen-CFDT réitère son partenariat avec des parents et des mouvements de jeunes, dont ceux de la mouvance chrétienne. Objectif : informer les collégiens et lycéens sur l'importance du rôle du délégué élève. Point fort du 3 au 7 octobre.

TURBULENCES

Deux mille jeunes avec Turbulences et la CFDT à la Cité des sciences de la Villette à Paris, le 15 octobre prochain.

Facs pleines à craquer, des milliers de nouveaux venus sur le marché du travail et toujours les mêmes interrogations sur l'avenir, le sida, l'exclusion, les droits de l'homme. Que faire pour que ça change ? Les réponses sont à trouver. C'est aux jeunes d'exprimer leurs souhaits pour mieux réaliser l'insertion sociale et professionnelle. Turbulences, l'association des jeunes de la CFDT, lance une invitation pour dialoguer, se rencontrer, faire la fête. Le 15 octobre, de 10 à 18 heures, la Cité des sciences sera un lieu de rencontre avec de nombreuses associations, un lieu de débat sur l'emploi, l'exclusion, l'égalité entre fille et garçon face à la formation, le sida, l'action humanitaire...

Hexagone, le film de Malik Chibane sur la banlieue, sera projeté et suivi d'un débat.

À partir de 18 heures, départ vers l'Aquaboulevard pour le lancement du Manifeste Turbulences.

À partir de 22 heures, le groupe Pigalle et d'autres pour un grand concert rock.

Pour participer : La journée est ouverte à tous les jeunes de 16 à 30 ans. Envoyer sur papier libre nom, prénom, date de naissance et adresse accompagné d'un chèque de 50 F à l'ordre de Turbulences. Ce prix comprend le transport (assuré par les unions régionales CFDT), les repas et les entrées à la Cité des sciences et à l'Aquaboulevard.

MA ÉTRANGERS

PASQUA S'ENTÈTE, BAYROU SE TAIT

La situation des maîtres-auxiliaires (MA) étrangers reste difficile.

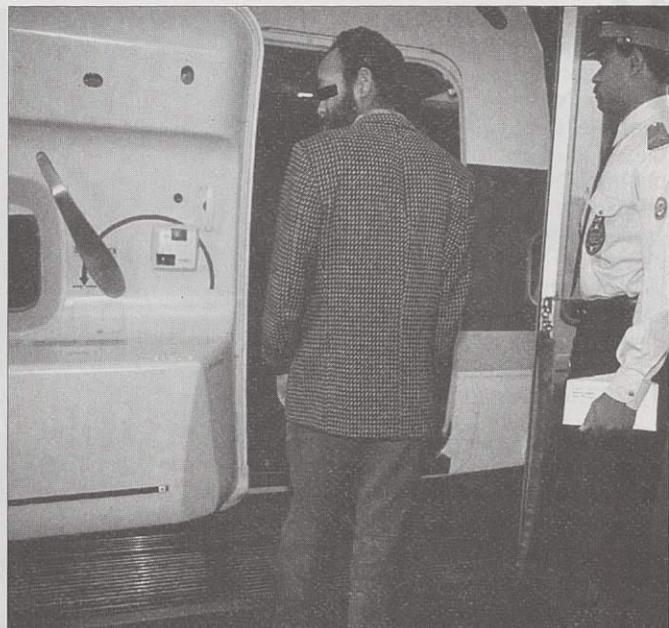
Durant les vacances d'été, le Sgen-CFDT est encore intervenu pour défendre ces collègues.

La mobilisation dans tous les établissements reste prioritaire.

Qu'est-ce qui différencie un MA étranger d'un MA français ? Rien en ce qui concerne la précarité devant l'emploi. Mais à cette infortune partagée avec son collègue français s'ajoute maintenant, depuis les lois Pasqua de juillet 93, le risque d'expulsion : du moins pour les 50 % d'entre eux (sur 4700) qui ne disposent que d'une carte de séjour temporaire avec la mention "étudiant" ou "salarié". Sous prétexte de dissuader les étudiants étrangers de s'installer définitivement en France, Pasqua, dans ce domaine comme dans d'autres, donne des gages à la partie de l'opinion publique toute disposée à faire endosser aux étrangers la responsabilité du chômage en France.

DES SYNDICATS PRÉSENTS

Depuis un an, le Sgen et la CFDT sont sur la brèche principalement en île-de-France (où se trouvent la moitié des MA étrangers) mais aussi dans les autres régions (Caen, Strasbourg) pour prévenir les coups fourrés. C'était au mois d'octobre le cas de Bébé Missipo à Versailles. Une grève dans son établissement avait mis en échec la menace d'expulsion. C'était plus récemment le cas de Mohamed Souai, de nationalité tunisienne, employé aussi à Versailles et mis en demeure de quitter le territoire par le préfet des Yvelines malgré une attestation d'emploi délivrée jusqu'au 6 septembre 1994. Plus récemment encore, le 12 août, le tribunal administratif de Paris



Macon/Ria

Plusieurs tentatives d'expulsions ont été mises en échec. La nouvelle circulaire ne règle rien.

annulait un arrêté de reconduction à la frontière pris à l'encontre de Mahmoud Abbes, algérien professeur d'EPS à Saint-Denis. Défense juridique et action collective ont permis jusqu'à présent d'éviter le pire. Le collectif national qui regroupe syndicats et associations fonctionne de façon efficace. Il a édité une brochure juridique à l'intention des MA étrangers. Les syndicats Sgen-CFDT et la fédération interviennent chaque fois que nécessaire, le 25 juillet par exemple en écrivant au Premier ministre.

Depuis cette date une nouvelle circulaire a paru, cosignée par les quatre ministres de l'Intérieur, des Affaires sociales, du Travail, et de l'Éducation nationale. Ce dernier a manifestement

bien mal défendu la cause d'enseignants que son administration a pourtant recrutés. La nouvelle circulaire ne règle rien. Elle reste pleine d'ambiguités concernant la préférence nationale pour l'embauche, pleine de menaces aussi pour un certain nombre de MA précédemment employés dans une situation juridique confuse. L'administration, après avoir eu recours à leurs services, semble aujourd'hui se laver les mains de leur devenir, ouvrant ainsi la porte à leur expulsion. La vigilance est donc plus que jamais nécessaire et l'action aussi pour obtenir le retrait de cette circulaire et le réemploi à la rentrée de tous les MA français et étrangers.

Michel Redoutey

INTERNATIONAL

KOSOVO

SITUATION DRAMATIQUE

Le régime serbe continue de harceler les albanais du Kosovo.

Le système éducatif est anéanti.

Le Sgen-CFDT, avec l'Internationale de l'éducation, lance un appel à la solidarité.

Les instituteurs et professeurs des établissements pour enfants albanais du Kosovo sont victimes d'arrestations, de détentions et, dans certains cas, de tortures. Plusieurs personnes ont été arrêtées en mai dernier, puis détenues. La police serbe a également saisi tous les papiers de "Naim Frasher", l'association d'enseignants et du Conseil régional des finances. En juin, d'autres faits graves se sont produits. Monsieur Fehmi Rexhepi, vice-président du comité exécutif du syndicat pour l'éducation, la science et la culture du Kosovo a été arrêté, emmené au poste de police de Gjilan où il a été maltraité et torturé pendant 24 heures.

TORTURES ET MENACES

Monsieur Xhavit Ahmeti, membre du Comité exécutif de l'enseignement supérieur, a également été arrêté et torturé pendant deux jours. Sa famille et lui-même ont été menacés de mort.

De nombreux directeurs d'école ont été arrêtés et détenus durant des périodes diverses. La police a également confisqué des bulletins d'élèves et des cachets d'école. Ce harcèlement des enseignants du Kosovo a entraîné la protestation indignée de Fred Van Leeuwen, secrétaire général de l'Internationale de l'éducation.

Dans son dernier message adressé au Sgen-CFDT, le président du bureau exécutif du syndicat de l'éducation,



Les enseignants, les élèves et étudiants albanais ont été renvoyés de leurs écoles et universités.

de la science et de la culture, soulignait que le processus d'occupation serbe avait totalement anéanti le système éducatif destiné aux enfants albanais, en particulier en suspendant la rémunération, la protection sociale et l'assistance matérielle aux personnels concernés.

DES CONDITIONS DE TRAVAIL DIFFICILES

Les enseignants, les élèves et étudiants albanais ont été renvoyés de leurs écoles et universités. Le syndicat, qui compte environ vingt-cinq mille membres, s'efforce de faire fonctionner des écoles et établissements dans des lieux privés. Les personnels doivent assurer leur travail dans des conditions matérielles très difficiles et utili-

ser des méthodes d'enseignement rudimentaires. Il a créé un conseil d'autofinancement pour l'éducation au Kosovo.

Face à cette situation dramatique, la mobilisation de toutes les forces s'impose au plan international. La négation des droits de l'Homme les plus élémentaires est, nous le savons, l'attitude courante du régime serbe.

Le Sgen-CFDT s'est adressé au président serbe Milosevic pour dénoncer la situation des enseignants au Kosovo. La solidarité du Sgen-CFDT, tant au plan moral qu'au plan matériel, se poursuivra. Contribuons à mettre fin à cet état de fait intolérable !

Jean-Michel Boullier

EN BREF

TRAVAIL DES ENFANTS

Les estimations concernant les enfants mis au travail dans le monde vont de cent à deux cents millions. L'Internationale de l'éducation (IE), à laquelle appartient le Sgen-CFDT, va participer à une campagne visant à mettre un terme au travail des enfants. La Confédération internationale des syndicats libres, en est partie prenante. D'après les évaluations de l'OIT, quarante millions d'enfants de la tranche d'âge de dix à quatorze ans travaillerait en Chine. En Inde ils seraient cinquante millions. Ce phénomène n'est nullement circonscrit aux pays en voie de développement. L'estimation est de deux cents mille en ce qui concerne le Portugal. Ces enfants ne connaissent pas ce que signifie jouer.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CSEE

Nécessité de construire une Europe sociale mais aussi une Europe tournée vers l'Est et le Sud, c'est la demande de nombreux participants à la dernière assemblée générale du Comité syndical européen de l'éducation (CSEE). Cent-soixante délégués des pays de l'Union Européenne et de l'AELE se sont réunis à Luxembourg. Jean-Michel Boullier y représentait le Sgen-CFDT.

Les priorités de travail du CSEE : enseignement supérieur, éducation interculturelle, égalité des chances ont été confirmées. L'AG a adopté un texte important qui fixe la politique du comité syndical en matière de formation des enseignants.

Le comité européen fonctionne mieux. Il dispose de plus de moyens. Il est cependant nécessaire qu'il joue un rôle d'impulsion plus important pour l'action et qu'il fasse mieux connaître son activité.

Jean Lapeyre, secrétaire général adjoint de la Confédération européenne des syndicats (CES), a indiqué que la relance économique serait insuffisante pour résoudre les problèmes d'emploi, alors qu'il existe dix-neuf millions de chômeurs. Il a insisté sur la place des services publics, exclus du champ des traités. Ce sera l'un des enjeux de la renégociation de ces traités, prévue en 1996.

Pour la CES, il faut dépasser le déficit démocratique et social qui frappe l'Europe. Il s'agit bien de notre responsabilité collective.

ADHÉRER, UN ACTE VOLONTAIRE

UNE COTISATION SOLIDAIRE

À la CFDT, la cotisation représente, pour chaque adhérent, 0,75 % du revenu imposable annuel. La cotisation annuelle moyenne d'un adhérent du Sgen-CFDT était en 1993 de 830 F. Étant donné que nous avons choisi d'adhérer à une confédération, la CFDT, 34 % de cette cotisation (285 F) servent à faire vivre la partie interprofessionnelle, du local au national, de notre organisation. Par ailleurs 65 F (8 %) alimentent la caisse nationale d'action syndicale (Cnas) qui indemnise les adhérents de la CFDT lors de grèves longues. Une partie de ces fonds servent également à financer l'action juridique, notamment celle engagée par les adhérents du Sgen contre leur administration.

Le reste de cette cotisation moyenne, 480 F (58 %), sert à l'action et à la vie du Sgen. Soit 255 F pour le national, la fédération, et 225 F pour les échelons académiques, départementaux et locaux.

Le taux de cotisation ainsi que la répartition de celle-ci sont décidés en congrès (confédéral, fédéral, académique et départemental) par l'adoption de chartes financières. Chacun a pu constater que la cotisation au Sgen-CFDT était plus chère que celles d'organisations non confédérées. L'adhésion à une confédération a évidemment un coût, celui du dépassement des corporatismes, celui de la solidarité interprofessionnelle dans son ensemble. Les adhérents du Sgen, avec d'autres adhérents CFDT, participent à faire vivre et avancer le syndicalisme CFDT dans des secteurs professionnels où les conditions de travail et les salaires sont nettement plus défavorables que dans l'Éducation nationale et la Recherche publique.

La confédération a décidé de mettre en débat une modification de la répartition de la cotisation, à son prochain congrès de mars 1995, afin d'accroître encore cette solidarité interprofessionnelle. Le principe est bon, le débat est ouvert.

Jean-Jacques Biger

Les syndicats n'auraient-ils plus la cote ?

Seraient-ils en perte de vitesse ?

Bien des remarques, des écrits dans l'air du temps, lancés à la cantonade, pourraient nous le faire croire. Et pourtant...



F. Baledent

La hausse du nombre d'adhérents au Sgen-CFDT se confirme en 1993. Elle est même amplifiée.

Plus de 85 % des recettes du Sgen-CFDT proviennent du versement des cotisations. En effet, dans certains pays, l'adhésion syndicale revêt un caractère quasiment automatique. En France, elle repose sur un acte conscient et volontaire des salariés. Ce mode actuel d'adhésion est le gage de notre indépendance.

Agir dans notre champ professionnel pour transformer le système éducatif, lutter contre l'exclusion, peser davantage sur les décisions, c'est faire le choix du renforcement du Sgen-CFDT, le choix d'un syndicalisme d'adhérents.

Poursuivre le travail efficace pour la défense des person-

nels, vouloir augmenter le nombre de nos élu(e)s en commissions paritaires et leurs moyens de fonctionnement, cela procède d'une même volonté. Et c'est bien dans les établissements (dont les centres de formation), auprès de nos collègues, que chacun à sa façon contribuera au développement du Sgen-CFDT.

LA COTISE, J'ADHÈRE !

Sur ce point, des espoirs existent. Après la chute des années quatre-vingts, le nombre d'adhérents a augmenté de 10 % sur les quatre dernières années. Avec 5 % de hausse pour 1993, cette remontée se trouve confirmée, amplifiée. Pour "passer à la vitesse supérieure", il nous faut accroître notre politique de développement. Être plus nombreux, adhérents, militants à percevoir que nous pouvons être acteurs de ce mouvement en "redécouvrant", "revisitant" cette composante de notre pra-

tique syndicale.

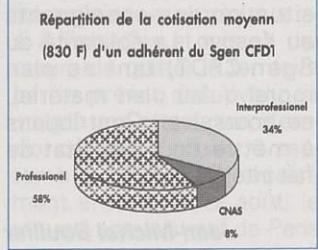
Faire adhérer au Sgen, c'est aussi faire adhérer à la CFDT et agir pour une société plus juste et solidaire. Faire partager le choix d'un syndicalisme confédéré, c'est privilier une démarche élargie à l'ensemble du champ social au lieu de le limiter à sa dimension corporatiste, voire catégorielle.

En cette période de rentrée scolaire, informations, discussions avec nos collègues sont bien à l'ordre du jour. Et pourquoi pas proposer l'adhésion au Sgen-CFDT ?

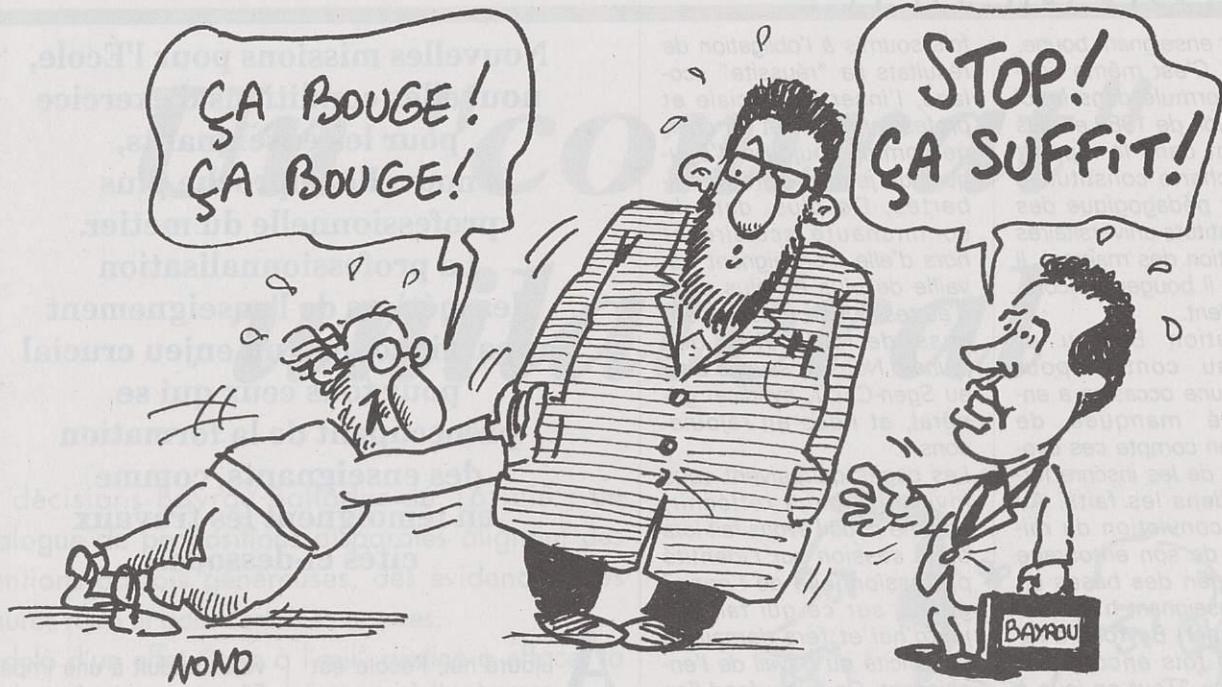
Jean-Paul Bergault



DR



Et pourtant il bouge !



LE MÉTIER ENSEIGNANT

L'un des plus vieux métiers du monde est en mutation.

**Longtemps réduit à un face à face maître-élève,
le métier enseignant s'ouvre à d'autres pratiques.**

Travail d'équipe, interdisciplinarité, hétérogénéité ...

Face à l'école, la demande sociale augmente.

Enseigner devient de plus en plus difficile.

La professionalisation du métier est en marche.

Le Sgen-CFDT mène la réflexion.

Dossier coordonné par Michel Redoutey

"DIS MAÎTRESSE, C'EST QUOI TON MÉTIER ?"

Le métier enseignant bouge, c'est sûr. C'est même timidement formulé dans la loi d'orientation de 1989 et plus fortement dans le rapport Bancel, charte constitutive du projet pédagogique des IUFM (Instituts universitaires de formation des maîtres). Il bouge et il bougera encore, c'est évident.

Consultation Bayrou et "Nouveau contrat pour l'École", une occasion a encore été manquée de prendre en compte ces évolutions et de les inscrire fortement dans les faits. Au fond, la conviction du ministre et de son entourage est que rien des bases du métier enseignant n'a, ni ne doit changer. Bayrou l'a répété une fois encore à la Sorbonne : "Tout se joue à l'intérieur de la classe" dans le face à face maître-élève. Entendons-nous bien : il ne s'agit pas d'affirmer de la même façon brutale et péremptoire que rien ne se joue à l'intérieur de la classe, mais que tout ne s'y joue pas ou s'y joue de façon nouvelle. Le "nouveau contrat" l'avoue d'ailleurs de façon marginale et implicite. Que signifie en effet une formule telle qu'"apprendre à apprendre" (présente dans le contrat) sinon que le rapport du jeune au savoir et à celui qui le transmet, est en train de changer.

Il y a deux ans et demi, dans ces colonnes, un dossier sur le métier enseignant s'intitulait : "Nouvelles frontières". On y explorait quelques uns des nouveaux territoires du savoir, celui par exemple de l'interdisciplinaire.

Aujourd'hui, à la suite d'une session de réflexion tenue au centre de formation de la CFDT à Bierville (91) en juin dernier, nous vous proposons d'interroger en son cœur même le métier enseignant. "Impossible métier" puisqu'il est aujourd'hui à la

fois soumis à l'obligation de résultats (la "réussite" scolaire, l'insertion sociale et professionnelle), et en charge comme toujours d'éduquer de jeunes et rétives libertés. De plus, dans la communauté scolaire et hors d'elle, l'enseignant travaille de plus en plus avec d'autres qui se préoccupent aussi de l'éducation des jeunes. Nous le savons bien au Sgen-CFDT, syndicat général, et nous en réjouissons.

Les pages qui suivent vous invitent donc à réfléchir, comme nous l'avons fait lors de la session sur l'identité professionnelle de l'enseignant, sur ce qui fait aujourd'hui et fera demain la spécificité du travail de l'enseignant. Ce qu'au fond l'on pourrait traduire par la question suivante : qu'est-ce que fait l'enseignant qui ne peut être fait par d'autres, et comment doit-il le faire ? La réponse à une telle question renvoie bien sûr aux missions de l'école, aux contenus d'enseignement, aux spécificités du métier selon les différents niveaux. Elle doit aider aussi à clarifier les tâches au sein de l'équipe éducative et autour du projet, et elle devra trouver sa traduction revendicative : par exemple dans un texte de congrès. Une réflexion qui est l'affaire de tous.

Michel Redoutey

"PROFESSION

Nouvelles missions pour l'École, nouvelles conditions d'exercice pour les enseignants, nouvelle approche plus professionnelle du métier. La professionnalisation des métiers de l'enseignement apparaît comme un enjeu crucial pour tous ceux qui se préoccupent de la formation des enseignants, comme en témoignent les travaux cités ci-dessous.

Aujourd'hui, l'école est sommée de faire aussi bien, voire mieux, avec moins de ressources. Cette « pression à la productivité » place le corps enseignant à la croisée des chemins. Pour Philippe Perrenoud*, il lui faut choisir entre professionnalisation et prolétarisation. Choisir la prolétarisation du métier, c'est accepter une plus grande dépendance envers les spécialistes des programmes, de la didactique, de l'évaluation, des technologies éducatives. C'est réduire l'enseignement à une prestation de services éducatifs. Plus confortable pour les enseignants, moins coûteuse pour la nation, rassurante pour l'administration, cette

voie conduit à une impasse. Elle ne permet même plus de répondre aux besoins des bons élèves. Qu'est-ce que la « norme éducative » en 1994 sinon une diversité de situations qui posent une multitude de défis qu'un simple prestataire de service, si bien formé soit-il, ne peut assumer. Plus il est difficile d'enseigner et plus l'enseignant doit être formé en tant que « professionnel » de l'éducation. Il faut faire face à la concentration des publics difficiles, prendre en compte les projets d'établissement, le travail en équipe, et répondre à la diversification culturelle et ethnique, à l'hétérogénéité croissante, au renouvellement rapide des savoirs.

FORMER DES PROFESSIONNELS

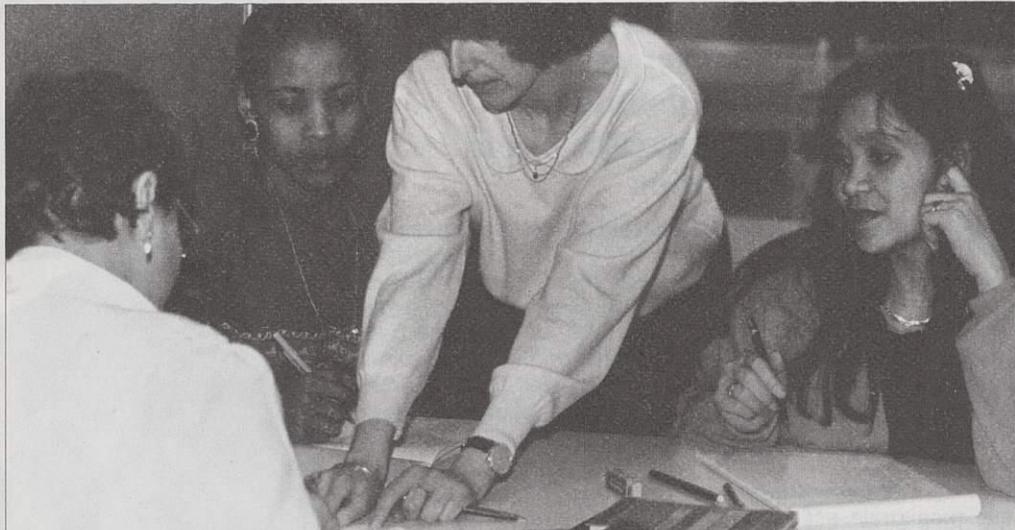
Cette évolution structurelle du métier se double d'un besoin de relégitimation sociale mise en évidence par Michel Devaly*. « Aujourd'hui où le corps social dans son ensemble voit son niveau de connaissance s'élever, il est important pour le milieu enseignant d'affirmer qu'enseigner est une véritable profes-



D. Besson/DR

Et pourtant il bouge !

US AVEZ DIT : ON ENSEIGNANT" ?



D. Giry/Réa

«Enseigner commence à être conçu comme l'acte d'un professionnel qui s'inscrit dans une sorte de cahier des charges défini par les orientations nationales et locales.» F. Clerc.

sion, afin d'être pris davantage au sérieux par le corps social, et notamment les parents, pour apparaître comme une corporation ayant augmenté le niveau de sa maîtrise professionnelle. » Pour les sociologues (modèle anglo-saxon : Michel Lemosse*, Raymond Bourdoncle*), un professionnel est reconnu comme possédant des compétences spécifiques et efficaces, acquises par une formation de haut niveau et qu'il est capable de théoriser. Il exerce dans le cadre d'une

réelle autonomie engageant sa responsabilité. Il adhère aux règles de conduite de son groupe dont l'activité relève d'un service rendu à la société.

Les enseignants ne constitueront jamais un groupe professionnel en situation de monopole. Rétribués par l'État, ils ne s'inscrivent d'ailleurs pas dans une logique de clientèle et d'honoraires. Bien plus, ni les enseignants ni les familles n'ont, seuls, à définir ce que doit être la politique d'éducation,

de formation du pays. Ils ont pourtant besoin d'une formation de plus en plus professionnalisée et doivent revendiquer une réelle autonomie dans le cadre de leur mission de service public. La démarche nécessaire de professionnalisation des métiers de l'enseignement, déconnectée du modèle de profession libérale, doit s'inscrire dans un cadre collectif.

Nous devons concevoir une organisation de travail et une formation qui privilient l'exercice collectif des compétences, qui donnent aux équipes des écoles et des établissements cette capacité d'initiative dont elles ont besoin pour appréhender et traiter les situations les plus difficiles. Il faut donner - comme le préconise Lise Demainly* - un statut institutionnel au travail collectif.

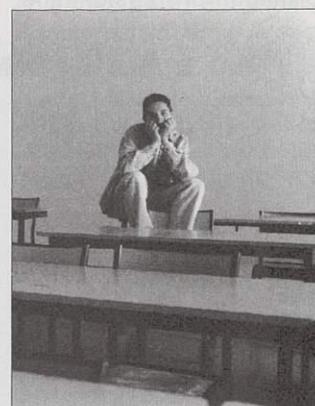
Les revendications que porte le Sgen-CFDT depuis plus de vingt ans, pour «le corps unique» et la transformation du métier, s'inscrivent dans cette démarche générale de professionnalisation des métiers de l'enseignement.

Liliane Campens

(*) Voir bibliographie

BIBLIOGRAPHIE

- P. Bourdieu : *La misère du Monde* éd. Seuil - 1993
 - R. Bourdoncle : *Recherche et formation INRP n°8 et n°13*, *Revue française des pédagogies n° 94 et 105*
 - L. Demainly : *L'évolution actuelle des méthodes de mobilisation et d'encadrement des enseignants* - *Savoir n°5*.
 - J.-L. Derouet : *Ecole et justice*, éd. Métaille
 - M. Develay : *Peut-on former les enseignants ?* éd. ESF - 1994
 - P.-A. Dupuis : *Éduquer : une longue histoire*, éd. Presses universitaires de Strasbourg.
 - M. Lemosse : *Le professionnalisme des enseignants : le point de vue anglais* - *Recherche et formation n° 6* - INRP
 - P. Meirieu : *Enseigner : scénario pour un métier nouveau*, éd. ESF - 1989. *L'envers du tableau - Quelle pédagogie pour l'école ?* éd. ESF - 1993 *Apprendre... oui, mais comment*, éd. ESF - 1990
 - N. Mosconi : *Femmes et Savoir*, éd. L'Harmattan
 - P. Perrenoud : *La formation des enseignants entre théorie et pratique* éd. L'Harmattan
 - F.-V. Tochon : *L'Enseignant expert*, éd. Nathan 1993
- Cahiers pédagogiques : Nouveaux élèves - nouveaux maîtres n°314 - 315 ; Enseignant, Chercheur, Formateur, etc... n°297**



P. Bader

L'ÉCOLE CHANGE, LE MÉTIER CHANGE

Nicole Mosconi, maître de conférences en sciences de l'éducation à Nanterre, souligne un certain nombre de données de l'évolution du métier enseignant en lien avec la transformation dans le temps du système éducatif.

LA TRANSFORMATION DU SYSTÈME ÉDUCAТИF

Les années 60 voient l'apparition du "système" éducatif, organisé par niveaux. Le début du siècle, lui, connaît deux "écoles" étanches, le primaire et le secondaire. Le primaire a pour mission d'instruire le peuple, de lui donner un bagage général, sans objectif professionnel, le "lire-écrire-compter" noyau d'un mini savoir encyclopédique. L'instituteur, médiateur entre la classe dirigeante et la classe populaire, développe des pratiques professionnelles définies, stables, mais aussi idéologiques, marquées par "l'idéal républicain".

Dans le secondaire, le prof "enseigne", dispense une culture désintéressée adaptée à toutes les futures professions mais sans finalité professionnelle. L'essentiel, ce sont les savoirs, et l'enseignant doit en acquérir beaucoup pour en enseigner un peu. Le refus de toute formation professionnelle

s'exprime comme refus de toute inculcation idéologique, "liberté pédagogique" se confondant avec liberté idéologique. L'accord est fondamental entre le prof et son public qui dispose des pré-requis, et la pratique magistrale est fondée sur le discours.

Dans le "système" actuel

organisé en niveaux articulés, la mission du primaire est de préparer au secondaire qui va quant à lui viser l'insertion sociale et donc professionnelle. L'École assure de fait une fonction de planification en alimentant les flux et la division du travail, une fonction de sélection-orientation.

De plus en plus, l'École est finalisée par l'insertion professionnelle, et cette "demande sociale" provoque un malentendu entre les élèves et les enseignants qui sont attachés à leur discipline et à une conception non utilitariste de la formation.

Le système scolaire est critiqué et controversé - même si l'image des enseignants est bonne - en particulier sur

FORMATION

La formation initiale joue un grand rôle dans la professionnalisation des métiers de l'éducation. Le rapport Bancel, qui a servi à la mise en place des IUFM, a clairement prôné une formation initiale centrée sur la professionnalisation de la fonction enseignante et a fourni une définition de la professionnalité de l'enseignant.

COMMUNE

La réussite de cette ambition passe par une formation commune qui rassemble des cultures différentes dans une même institution, un même lieu pour construire une identité professionnelle unique. Nouveau pas vers le corps unique que le Sgen-CFDT revendique, les IUFM sont plus que jamais à défendre et à améliorer dans ce sens.



« Il ne suffit pas qu'un enseignant enseigne pour qu'un élève apprenne. »

sur ce qu'on cherche à faire apprendre.

• LA COMPOSANTE COGNITIVE. « Il ne suffit pas qu'un enseignant enseigne pour qu'un élève apprenne » : la prise de conscience de cette "réalité" a fait émerger toute une série de questions autour de la démarche d'apprentissage.

Comment faire que les élèves soient des "demeureurs de savoir" (motivation) ? Comment aider les élèves à apprendre ? Comment apprend-on ? Quels sont les processus d'apprentissages, les opérations mentales mises en œuvre par les uns et les autres ? Qu'est-ce que "apprendre une leçon", sachant que pour beaucoup d'élèves l'apport culturel extérieur est faible ?

Au-delà de cette problématique liée à la prise en compte des apprentissages des élèves, subsistent les questions portant sur les conte-

• LA COMPOSANTE THÉORIQUE. Les enseignants n'avaient pas la théorie de leur métier : comprendre ce qui fait que telle démarche pédagogique "fonctionne" ou "ne fonctionne pas". Il existe actuellement une multiplicité de théorisations et une avidité de connaissances théoriques. Si elles n'existent pas, on les produit. Ce mouvement de théorisation est important et n'est plus limité aux niveaux hiérarchiques supérieurs.

• LA COMPOSANTE ÉTHIQUE. Revient en force la conviction, la "croyance", que "tout apprenant est éduicable" et que si les enfants ne progressent pas, c'est qu'on ne cherche pas à les faire progresser. Et l'on retrouve, au-delà, la question du rapport entre éduquer et instruire, l'exigence de nécessité scolaire et l'apprentissage de la liberté.

Propos recueillis par Raymonde Piécuch

LE SGEN-CFDT EN RECHERCHE

Professeur en collège, Isabelle Conversin a participé à la session de recherche du Sgen-CFDT sur le métier enseignant. Elle fait le point sur la réflexion en cours et le rôle du Sgen-CFDT.

Qu'est-ce qui a motivé ta participation à la session de recherche ? Qu'en as-tu retiré ?

Pour moi, la réflexion sur le métier enseignant est au cœur de la transformation du système éducatif. Si on ne change pas, non seulement la manière d'enseigner, mais tout ce qu'il y a autour, si on ne se pose pas la question du rapport des adultes et des jeunes dans l'acte éducatif et de la mission sociale des enseignants, alors, on se contentera de faire des aménagements sans effet à long terme, au lieu de s'attaquer à la racine des problèmes et avoir le courage d'y apporter les solutions nécessaires.

LE SYNDICAT GÉNÉRAL PORTEUR DU CHANGEMENT

Lors de cette session, j'ai eu l'impression que tous les participants étaient en continue recherche, que notre pensée collective élaborait peu à peu des propositions nouvelles, à partir de ce qui fait l'identité du Sgen-CFDT. Le travail en commun premier et second degré a été particulièrement fructueux. Il nous a obligé sans cesse à "penser" syndicat général et à confronter nos différences pour imaginer un projet concevable pour tout enseignant, quel que soit le niveau où il intervient, à l'image de la "culture commune" que nous préconisons.

Pierre-André Dupuis* nous a de plus apporté les contributions de la recherche, nous permettant de mieux conceptualiser nos propositions. Cette session m'a

donné envie de continuer à travailler sur ce sujet à la fois personnellement et dans mon syndicat.

L'évolution du métier, voire sa transformation, semble-t-elle être un fait inéluctable ?

Le collège est un moment charnière dans la scolarité. C'est de douze à quinze ans que l'élève peut acquérir une manière de s'approprier les connaissances, avoir un projet personnel. C'est de douze à quinze ans qu'il acquiert peu à peu son autonomie dans la famille dans le groupe, face aux adultes. Il forge sa personnalité. Or, l'organisation du collège ne répond pas à cette demande énorme des adolescents. Nous fonctionnons encore dans un système trop traditionnel, trop "scolaire". Les adolescents ont besoin de réponses individuelles à leurs demandes, c'est impossible dans les structures actuelles.

Quels sont selon toi les axes majeurs de la transformation du métier ? Irais-tu jusqu'à parler de "nouveau métier" ?

La transformation du métier doit passer par une transformation de l'image de l'enseignant. Enseigner, ce n'est pas seulement faire cours et corriger des copies, mais accompagner l'élève dans son parcours, l'aider à s'approprier des savoirs, à être actif... Cela passe aussi par le travail en équipe, l'équipe ne regroupant pas seulement les enseignants d'une classe ou d'une discipline, mais

aussi le conseiller d'éducation, l'assistante sociale, l'infirmière et les Atoss en plus de l'équipe de direction. Cela suppose évidemment une redéfinition du service de tous les personnels et une formation à ce travail collectif. Il s'agit véritablement d'un nouveau métier.

Comment vois-tu le rôle du Sgen-CFDT dans cette évolution ?

Le Sgen-CFDT doit être le moteur de cette évolution. Déjà dans le passé, certaines de ses idées ont été reprises par le ministère et d'autres organisations syndicales : les IUFM, la concertation, le "travailler autrement". Nous devons continuer à jouer ce rôle de "laboratoire d'idées", mais nous devons aussi mieux expliquer nos propositions dans le milieu afin de les faire partager par un plus grand nombre, pour réussir à les imposer.

Propos recueillis par Michel Redoutey

(*) Pierre-André Dupuis, maître de conférences en sciences de l'Education à Nancy, participait à la session.



P. Bader

SUIVI INDIVIDUALISÉ

Notion-clef, passage obligé de toute transformation du métier ? Notion passe-partout, ouvrant toutes les portes mais ne conduisant à rien ? Axe central du "nouveau métier" ou tâche périphérique "sous-traitable" (comme paraît l'envisager le nouveau contrat pour l'école : proposition 57) ? On se rappelle du tollé qu'avait provoqué il y a 12 ans (déjà) le mot de "tutorat" proposé par Louis Legrand : le Sgen-CFDT était bien seul à l'époque à défendre cette idée. Qu'en est-il aujourd'hui ?

La notion de suivi individualisé renvoie, c'est évident, à quelque chose d'autre que le cours magistral, en quoi elle subvertit l'ordre ancien. Mais au-delà ? Deux niveaux peuvent être schématiquement distingués :

- le suivi pédagogique de chaque élève au sein du groupe classe et dans le temps de la classe, lequel, il est vrai, peut aller de la "simple" et nécessaire évaluation à la "pédagogie différenciée" ;

- la prise en charge d'un nombre restreint d'élèves par un enseignant ou un autre intervenant : cela aussi peut aller de l'étude dirigée au tutorat proprement dit en passant par la fonction de prof principal, de l'aide au travail à la maison ;

- entre ces deux niveaux, mais participant aussi des deux, pourrait s'intercaler le travail fait avec des groupes spécifiques (par exemple groupes de besoin) extraits pour un temps du groupe classe. C'est l'alternative aux filières et classes homogènes. On voit l'intérêt stratégique de la notion, ses conséquences sur l'organisation du travail individuel et collectif et la nécessité de l'approfondir.

Michel Redoutey

FEU L'EXERCICE INDIVIDUEL DU MÉTIER

Le travail en équipe était hier l'apanage des militants pédagogiques. Aujourd'hui, il est en train de s'institutionnaliser et apparaît comme un des aspects forts d'une profession en mutation.

Limage de l'enseignant isolé dans sa classe, exerçant "en libéral" son activité, sera bientôt une image d'Épinal. Depuis plusieurs années, toute une dimension collective du métier s'esquisse. Le travail en équipe, expérimenté et promu de longue date par les mouvements pédagogiques, est resté longtemps marginal. S'il devient une réalité aujourd'hui, c'est bien parce que la demande sociale d'éducation se fait de plus en plus exigeante. Les nouvelles missions de l'École ont imposé des tâches nouvelles, diversifiées et plus complexes. Pour y faire face, l'individu a puisé dans les ressources et l'énergie du collectif.

Les exemples sont nombreux à tous les niveaux d'enseignement. L'implantation d'une BCD (bibliothèque centre documentaire) dans une école primaire pour agir en faveur de la lecture, l'intégration d'enfants handicapés dans une école maternelle, la création d'une nouvelle section dans un lycée professionnel, ou encore l'appropriation de nouveaux contenus disciplinaires ou l'utilisation de nouvelles technologies éducatives.

UTILISER L'ÉNERGIE DU COLLECTIF

Autant de situations qui conduisent les enseignants à sortir de leur classe, autant de projets qui deviennent le quotidien des établissements et qui nécessitent d'agir avec d'autres collègues, parfois avec des partenaires extérieurs. Ces groupes, ces équipes



F. Baléard

Formation initiale et continue, évaluation... Le travail en équipe doit entraîner de nombreux changements.

qui se constituent autour d'une réponse à apporter à une situation particulière, recouvrent des réalités très variables, tant dans la composition que dans la durée de vie. Un séjour à l'étranger mobilisera trois ou quatre professeurs d'une même classe pendant quelques mois, alors que l'animation d'une radio de quartier nécessitera un partenariat de plusieurs années entre les enseignants de plusieurs établissements, des animateurs d'associations et une municipalité.

Si cette émergence du collectif dans l'exercice du métier semble naturelle et incontournable, elle n'a pas encore permis au travail en équipe d'obtenir une véritable reconnaissance institutionnelle. Plusieurs textes officiels y font bien référence et prônent son développement. Ainsi, une partie des actions de formation continue est réservée à des équipes. Mais cette dimension professionnelle n'est pas suffisamment intégrée dans la formation initiale des enseignants. Le développement de projet ou la gestion des conflits ne sont pas encore au programme de tous les IUFM. Quant à l'évaluation, elle en est toujours au stade de l'inspection individuelle et les effets du collectif sur la qualité de l'enseignement ne sont pas mesurés.

L'Éducation nationale saura-t-elle accompagner cette mutation, développer ces compétences collectives et en prévoir les conséquences en terme d'organisation et de structures ?

Le Sgen-CFDT agira pour enraciner cette nouvelle culture professionnelle, car elle représente, n'en doutons pas, un levier pour développer des pratiques plus efficaces.

Gilles Avinain

PENSER PAR SOI-MÊME : INITIATION À LA PHILOSOPHIE

Penser par soi-même : initiation à la philosophie, ou comment introduire le loup (didactique) dans la bergerie (philosophique) ! Michel Tozzi est professeur de philosophie, membre du comité de rédaction des *Cahiers pédagogiques*. Il a exercé longtemps des responsabilités au sein du Sgen et de la CFDT. Ceci explique-t-il cela ?



Initiation à la philosophie qui se prend pour telle. Fournir à l'apprenti-philosophe, élève ou adulte, les outils de son propre apprentissage ; s'initier à, plutôt qu'à être initié, avec exercices et corrigés à l'appui ; prendre l'initiative plutôt que subir l'initiation. L'ouvrage constitue un exercice sur la pensée qui est aussi exercice de la pensée.

La philosophie n'a jamais fait (ou dit) autre chose que cela, dira-t-on. Sauf qu'il est reconnu et revendiqué ici que l'accession à l'autonomie de la pensée puisse et doive passer par des médiations, contre l'intouchable principe dit soocratique, mais au fond très narcissiquement contemporain, qui veut que la philosophie soit à elle-même sa propre pédagogie. En proposant son ou-

vrage, Michel Tozzi prend le risque non seulement de mécontenter fortement l'insitution (inspection générale et association des profs de philosophie), mais aussi de dérouter et déclencher la critique de ceux qui sans être a priori prévenus contre ce projet en souligneront le caractère périlleux.

Philippe Meirieu dans sa préface et François Huguet dans sa postface s'efforcent de prévenir ces critiques. Ce dernier défend le projet de Michel Tozzi comme « une façon raisonnée de forcer l'entrée dans la raison ». Une formule qui ne rassurera pas nécessairement. Mais l'autre terme de l'alternative est bien connu, c'est la démarche de séduction.

Un beau débat sur les mécanismes d'apprentissage et d'appropriation de connaissances et finalement sur l'éducation de (à) la liberté qui dépasse largement le seul cadre de la discipline philosophique.

Penser par soi-même, initiation à la philosophie. Michel Tozzi. Édition Chronique sociale. 215 pages. 108 F.

HOMMES ET MIGRATIONS : "LES LOIS PASQUA"

A l'heure où le Sgen-CFDT avec d'autres syndicats et associations se mobilise pour la défense des MA, élèves et étudiants étrangers, en particulier contre les menaces d'expulsion, il sera utile de lire le numéro de juillet 94 de la revue *Hommes et Migrations* (n° 1178) consacré aux lois Pasqua. On y trouvera un article de Gérard Moreau auteur d'une



circulaire de 1990 sur les MA étrangers, défendant les lois en question, un autre de Danièle Lochak adverse résolue de ces mêmes lois, que *Profession Éducation* avait interviewée en septembre 93 (n° 34). D'autres contributions tout aussi intéressantes figurent dans ce numéro.

La revue peut être commandée contre un chèque de 41 francs port compris à l'ordre de "Les Amis de Hommes et Migrations", 40 rue de la Duée, 75020 Paris - Tél : 47 97 26 05.



PETITES ANNONCES

Annonces gratuites pour les adhérents (joindre la bande-adresse de *Profession Éducation*), payantes pour les autres : 40 francs la ligne de trente signes.

■ *Épidémiologie, ergonomie et syndicalisme : Stress des Zep et étab. difficile ? Vous êtes (ou connaissez) enseignant atteint du syndrome de Meniere (atteinte de l'oreille interne : perte d'audition et équilibre, nausées et vomissement). En vue d'enquête synd. Sgen Roubx-Tourc. signalez le(s) cas avec précisions si possible à Pierre Housez, 6 rue des Capucines, 59390 Lys-les-Lannoy.*

Tél : 20 02 13 20. Joindre timbre pour réponse.

■ *Vac. Toussaint, rando pédestre châteaux cathares, Vercors. Rens : P. Jarige 38880 Autrans. Tél : 76 95 36 55*

■ *Espagne. Loue grd appart. très confort. Ttes périodes, mer et montagne. Tél : (19/34) 3 459 31 71 ou 3 895 42 41*

■ *29 - Morlaix. Vends penty breton : 2 ch., grand séjour, cuisine, salle-à-manger et salle d'eau. Jardin aménagé de 580 m² avec terrasse. 4 km de la mer. 42 U à débattre. Frais de notaire réduits. Tél : 98 67 22 29*

INFO'S

■ À l'initiative d'une association, une opération "Noël tradition" se met en place pour favoriser les liens entre enfants et personnes âgées. Les écoliers écrivent une carte de vœux aux anciens d'une maison de retraite, ceux-ci répondent. Le lien est établi... Contraste, 1 av Marcel Berthelot, 93250

Villemonble. Téléph. : (16/1) 48 55 40 12

■ Encore des suites au dossier de PE n° 38. Un lecteur signale l'existence d'une radio associative "bilingue" en Ile-de-France, consacrée aux langues et cultures régionales. Radio-Pays, 93.1, CAP 118, 93558 Montreuil Cédex

■ *06 - Collège loue dans château d'Azur, colline de Gairaut, Nice, 2/3 pièces tt confort, parc, silence, fraîcheur. Lieux exceptionnels. 2 500 F / semaine, 8 000 F/mois (Juill., août, sept). Tél : 93 98 60 76.*

■ *02 - Région Guise vend fermette rénovée sur 3 000 m², 4 p. + dépendances 375 000 F. Tél : 20 54 26 97*

■ *44 - Vds C25 ess., aménagé camping-car, 64 000 km, 1984, rehaussé, 4 pl., TBE, cab. toit., store ext. 11 CV, 80 000 F. Tél : 40 70 44 93*

Séjours éducatifs à Paris
Histoire, Sciences, Art, Vidéo, Classes fluviales Documentation sur demande - FOL 93 - Tél : (16/1) 48 32 40 40

■ *94 - Ivry, limite 13^{me}. Vds 2 pièces 45 m² ds résidence récente très ensoleillée, très calme, 5 mn du métro Porte-de-Chaix. Chauffage individuel au gaz. Proche école et tous commerces.*

Prix 620 000 F. Tél (16/1) 46 58 67 73

■ *38 - Vds Grenoble, appart. immeuble XVII^{me} siècle rénové. 65 m², 4^{me} étage ss ascenseur. Très ensoleillé. Rue St-Laurent. État parfait. Séjour cuis. améric., cheminée. 2 ch., gde salle de bains. 44 U. Tél : 50 43 65 10*

■ *06 - Grasse, 4 km, loue pte maison bourg 3 niveaux, meublée, pt confort (ni TV, ni tél, ni lave-linge), 3 ch. salle 20 m², douche, proche école Magagnosc, de septembre 94 à juin 95. 1 800 F/mois. Tél : 46 35 33 15*

■ *38 - Deux-Alpes. À vendre : studio, 4 personnes. 30 m², meublé, balcon, plein sud, pied des pistes, 350 000 F. Tél : 85 70 66 60*

■ *93 - Vends Combi VW (9/73). Moteur 14 000 Km, lit bois, placard, BEG. 14 000 F. Tél : (16/1) 48 45 50 57, le soir.*

TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

"PÔLE DE LA MODE" DÉCOUSU

À Paris, le secteur de la mode est en effervescence. Sans concertation, le rectorat avait élaboré un projet délirant de regroupement autoritaire d'établissements. L'action syndicale a permis son ajournement. Le temps est à la réflexion pour les lycées concernés.

Créer un "pôle de la mode". L'administration rectorale entendait ainsi répondre à l'annonce de l'installation sur Paris d'une école japonaise de la mode (habillement, coiffure, esthétique, maroquinerie, bijouterie...). Pour Didier responsable du Sgen-CFDT local : "l'administration a agi dans la précipitation en bâtiissant un projet qui se voulait à dimension internationale et destiné à vendre le savoir français en matière de formation au monde ébahî". Le lycée technique Duperré était ainsi transformé en une structure complexe associant de la formation initiale (publique, privée, CFA), de la formation continue, de la recherche, un centre de documentation, le tout étant destiné à devenir une vitrine de la profession. Bref, un nouveau type d'établissement, largement autonome, aurait dû voir le jour. Autour de ce "navire amiral" aurait gravité une kyrielle d'établissements annexes. Il était même envisagé de créer des diplômes maison sous prétexte que les diplômes actuels, pourtant élaborés par la profession dans le cadre des commissions professionnelles consultatives, ne sont pas satisfaisants. Et Didier d'ajouter : "avec ce projet, l'administration en profitait pour déménager et regrouper un maximum de sections sans la moindre concertation avec les person-



Un projet à dimension internationale pour vendre le savoir français.

nels et leur représentants."

C'est suite à des indiscretions de la profession que les personnels et les organisations syndicales ont découvert ce projet à "dimension internationale". Il entrait en contradiction avec les filières et les passerelles existantes et remettait en cause le travail en équipes de plusieurs établissements. Avec l'ensemble des autres organisations syndicales, le Sgen-CFDT a soutenu les personnels qui ont réagi vivement contre ce projet bureaucratique.

DES PROJETS BIEN FICELES

Délégation au rectorat, pétitions et votes de motions dans les conseils d'administration ont contraint l'administration à s'expliquer. Autour du Sgen-CFDT, de la CGT, du Sneta et du Snes, un groupe de surveillance s'est constitué. Face à cette mobilisation, le rectorat a fait

machine arrière et s'est déclaré prêt à revoir sa copie. Aussi Didier conclut-il : "Maintenant on peut repartir sur des bases plus saines : enquête préalable sur l'existant, prise en compte des projets d'établissement, mutualisation des moyens des divers établissements tout en conservant leur identité."

Dans cette seconde phase, les syndicats moteurs de l'action continuent d'organiser des réunions pour coordonner et fédérer les projets des établissements concernés. Afin d'éviter que ces lycées professionnels et techniques ne présentent à l'administration des projets concurrents ne tenant pas compte des potentiels matériels existants et des possibilités de recrutement. Ces réunions sont indispensables pour être en capacité de faire, dans l'unité, des contre-propositions crédibles.

Patrick Bedin

ÉTRANGER

Partir !

La note de service relative à la candidature à un poste à l'étranger relevant des ministères des Affaires étrangères et de la Coopération, ainsi que de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), est à paraître au BOEN (Bulletin officiel de l'Éducation nationale) du 22/09/94.

POSTES RELEVANT DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DE L'AEFE :

• POUR LES PERSONNELS ENSEIGNANTS :

La publication des postes vacants est prévue au BOEN du 12/01/95.

Les dossiers de candidature doivent être parvenus au ministère par la voie hiérarchique le 31/12/94 (les dates de remise au supérieur hiérarchique direct sont d'environ un mois plus tôt, pour tenir compte des délais d'acheminement). Les fiches de voeux, distinctes du dossier de candidature, doivent être parvenues au ministère par envoi direct le 3/02/95.

Pour les personnels enseignants, d'orientation et d'éducation résidant en France métropolitaine et dans les Dom, la formulation des voeux se fait uniquement par procédure télématique (du 23/01 au 3/02/95).

• POUR LES PERSONNELS DE DIRECTION ET LES ADMINISTRATIFS :

La publication des postes est prévue au BOEN du 17/11/94. La date limite de réception des dossiers de candidature au ministère est fixée au 15/11/94 pour les personnels relevant de la DPID, au 31/12/94 pour les personnels relevant de la DPAOS.

Pour tous, les fiches de voeux doivent être transmises, par voie directe, au 31/12/94.

POSTES EN COOPÉRATION DANS LES ÉTABLISSEMENTS NATIONAUX DES PAYS RELEVANT DU MINISTÈRE DE LA COOPÉRATION :

Le dossier de candidature doit être parvenu au ministère par la voie hiérarchique pour le 31/12/94. La publication des postes vacants au BOEN sera faite entre novembre 1994 et mars 1995.

• POSTES DANS LES ÉCOLES EUROPÉENNES :

Le dossier de candidature doit être parvenu au ministère de l'Éducation nationale par la voie hiérarchique pour le 31/03/95. La publication des postes vacants aura lieu entre avril et mai 1995. La note d'information sur les modalités d'affectation ainsi que la fiche syndicale spécifique à ce recrutement peuvent être demandées aux syndicats départementaux ou, à défaut, au Sgen-CFDT de l'étranger, 47, avenue Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19.

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Jean-Michel Boullier

RÉDACTRICE EN CHEF

Colette Marlin

SECRÉTAIRES DE RÉDACTION, MAQUETTE

François Balédent,

Vincent Fabre

COMITÉ DE RÉDACTION

G. Avinain, P. Bedin, J.P. Bergault, L. Campens,

D. Chatellier, R. Piécuch

FLASHAGE

Cadet Photo et Frapada

IMPRIMERIE

ETC, Yvetot (76).

PUBLICITÉ

Intervalle Régie 93, rue de la Jonquière, 75017 Paris.

Tél : (1) 40.25 39 63

CPPAP 440 D 73 S

Fédération des Syndicats Généraux de l'Education Nationale et de la Recherche publique

47/49, av. Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19.

Tél : (1) 40.03.37.00

Programmes et épreuves au baccalauréat

- Références des programmes des classes de seconde, première et terminale : BO spécial n° 6 du 9 juin 1994.
- programmes des sciences de la vie et de la terre pour la terminale S : BO spécial n° 6 du 9 juin 1994.
- programmes de mathématiques pour les classes de terminale des séries générales : BO spécial n° 7 du 7 juillet 1994.
- programmes de mathématiques pour les classes de terminales des séries technologiques : BO spécial n° 8 du 7 juillet 1994.
- programmes des classes de 4^{ème} et 3^{ème} technologiques de collège (technologie, physique-chimie, biologie et éducation civique) : BO spécial

n° 9 du 14 juillet 1994.

- programmes transitoires pour l'année 1994-1995 en philosophie (toutes séries), sciences économiques et sociales (terminale ES) et physique-chimie (terminale S) : BO spécial n° 6 du 9 juin 1994.
- Définition des épreuves des baccalauréats général et technologique à compter de 1995. BO spécial n° 10 du 28 juillet 1994.

Concours spécifiques

Les textes régissant les seconds concours internes sont en cours d'examen au Conseil d'Etat et devraient paraître au BO spécial de septembre. Pour la plupart des disciplines, les deux épreuves orales de 45 mn, coefficient 1, comprendront

SECOND DEGRÉ

une épreuve scientifique sur programme d'admissibilité des concours internes de la discipline et une épreuve professionnelle. Ces concours, ouverts aux MA et aux titulaires ne concernent pas toutes les disciplines, au moins la première année.

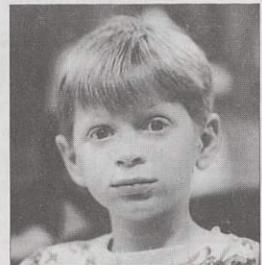
MI/SE

Au JO du 4 août, le décret du 27 juillet 1994 institue un conseil de discipline des MI-SE, encore distinct de la Capa. Il est composé de quatre représentants de l'administration et de quatre représentants des maîtres d'internat et des surveillants d'externat. Ceci pour remplacer les conseils de discipline à discrimination sexiste mis hors à la loi suite à une attaque en justice du Sgen-CFDT.

LYCÉE PROFESSIONNEL

Évaluation en seconde et 6^{ème}

BO n° 24 du 16 juin 1994. Le dispositif est reconduit. Les problèmes demeurent. De quel temps disposeront les enseignants pour s'approprier l'outil informatique afin de respecter les délais du 24 septembre ? Et surtout quelle sera l'exploitation ? Les résultats des élèves ne doivent pas conduire à la création d'une classe de relégation en 6^{ème} ou à la mise en place de modules en seconde qui enferment pour l'année les élèves en difficulté dans des groupes de soutien.



Formation des stagiaires PLP

Les académies de Créteil et Toulouse projettent d'affecter les stagiaires IUFM sur des postes 4/6 heures, à l'année, alignant ainsi les PLP sur le modèle certifié. A Créteil la mobilisation a permis d'obtenir le report de cette mesure à la rentrée 95. A Toulouse, le projet a été conçu dans les établissements le 31 juin. Le Sgen-CFDT et d'autres organisations ont protesté auprès du directeur de l'IUFM et du rectorat. À ce jour, le rectorat n'a pas fait connaître sa décision.

Le Sgen-CFDT demande que les stagiaires soient affectés en co-responsabilité avec un enseignant titulaire. L'année de stage étant divisée en trois parties : observation et interventions ponctuelles, pratique accompagnée, responsabilité totale.

PREMIER DEGRÉ

Les futurs programmes

Destinés à être mis en place à la rentrée 1995-96, les nouveaux programmes ont déjà fait l'objet de trois versions différentes.

La dernière - en cours de rédaction - intègre les deux heures d'études dirigées. Mais elle reste un catalogue de contenus, sans véritables objectifs, qui n'ouvre pas la voie à l'allégement attendu de tous.

Parallèlement à ces programmes, le ministère prévoit d'éditer deux documents : des instructions officielles à l'usage des maîtres et un fascicule à destination des parents.

Ces nouveaux programmes devraient être soumis à l'ensemble des enseignants en début d'année sous une forme non encore déterminée.

Mise en place des études dirigées

Un projet de note de service précise les conditions de la mise en place des études dirigées. Ces trente minutes placées en fin de journée devront « favoriser l'apprentissage du travail personnel ». Elle constitueront « une aide personnalisée permettant de lutter contre les inégalités des situations familiales ». Des devoirs proposés serviront à vérifier si les acquis de l'élève sont réels, s'il est capable « d'utiliser diverses méthodes et de travailler de manière autonome ».

Dans ces conditions, les élèves n'auront plus à la maison que du travail oral ou des leçons à apprendre. Restent deux interrogations que le Sgen-CFDT a portées à la Direction des écoles :

- Comment articuler ces études dirigées avec les études organisées par de nombreuses communes en fin de journée ?

- Et surtout, comment rendre compatibles une semaine plus courte (24 heures) et des programmes inchangés, voire alourdis dans les actuels projets ?

23 heures enfin !

Le ministère a enfin publié le texte concrétisant l'abaissement de l'horaire des instituteurs et professeurs des écoles exerçant en SES et Érée à 23 heures par semaine.

La circulaire est parue au BO n° 29 du 21 juillet 1994.

Les personnels exerçant en établissement spécialisé sans des conditions similaires doivent, eux aussi, bénéficier de cette mesure.

ATOSS

Horaire dérogatoire

Ci-dessous, les obligations de service des personnels ouvriers : les grandes lignes de la nouvelle circulaire comparées avec l'ancien système. Lire également l'article page 3.

HIER

CONGÉS

49 jours ouvrables par année, soit 8 semaines et 1 jour.

HORAIRE MOYEN

40 h 30 hebdomadaire payées 39 h.

AMPLITUDE JOURNALIÈRE

de 6 heures à 21 heures, soit 15 h.

FLEXIBILITÉ

41 h 30 en présence des élèves, 33 heures pendant les permanences.

HORAIRES DES CONCIERGES

Poste double : 64 heures

Poste simple : 55 h 30

PERMANENCES DES VACANCES

Année 1993/94 : 33 jours.

AUJOURD'HUI

CONGÉS

9 semaines.

HORAIRE MOYEN

39 heures hebdomadaire

AMPLITUDE JOURNALIÈRE

11 heures

FLEXIBILITÉ

35 heures minimum,

43 heures maximum.

HORAIRES DES CONCIERGES

En présence des élèves

Poste double : 57 heures

Poste simple : 50 heures

PERMANENCES DES VACANCES

26 jours.

PERSONNELS DE LABO

Le nombre de jours de permanences dus par ces personnels sera défini par le chef d'établissement.

CONGÉS MALADIE

Les congés pris pour cause de maladie pendant les vacances sont récupérables sur la base de 7 heures par jour et de 39 heures par semaine.

VINCENT SAFRAT

Quelles sont les activités de "Lire c'est partir" ?

Notre travail principal est de récupérer des livres neufs auprès des éditeurs et de les distribuer dans les cités défavorisées. Le gâchis de l'édition est incroyable. Des tonnes d'ouvrages partent au pilon. Actuellement, nous distribuons deux mille livres par semaine, nous devons arriver rapidement à dix mille. Avec la compréhension des éditeurs c'est possible.

Comment se passent les distributions ?

La plupart du temps, une association, un bibliothécaire ou un coordonnateur de Zep (zone d'éducation prioritaire) me contacte pour organiser une distribution. Je fournis les livres et donne des conseils pour préparer la journée. Il faut ensuite venir chercher les ouvrages stockés dans mon garage et informer les habitants du quartier que des livres vont être donnés. Nous mettons des affiches, nous passons dans les écoles. Le jour de la distribution, une trentaine de distributeurs sont nécessaires pour faire le porte à porte.

Comment êtes-vous accueillis ?

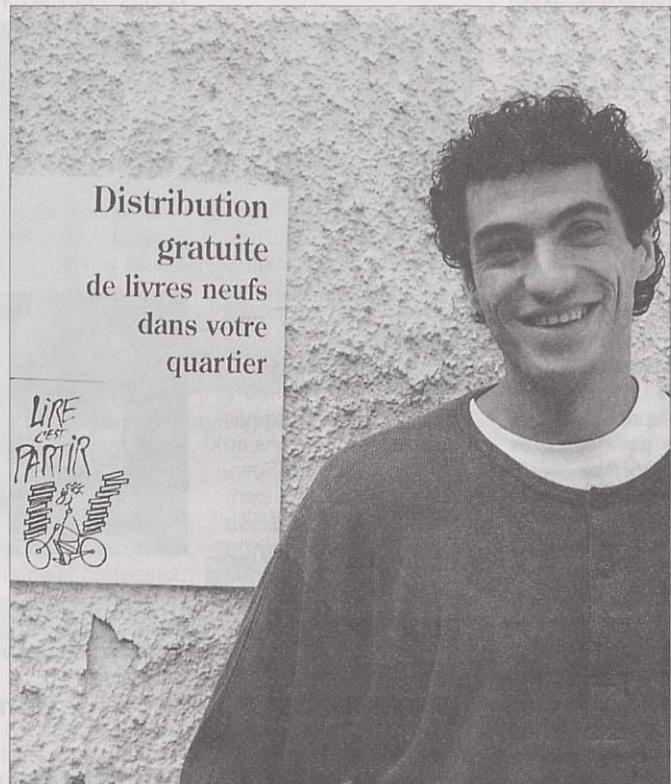
Bien, les gens sont surpris par la gratuité. Il trouve cela bizarre. Jusqu'à douze treize ans, les enfants prennent des livres avec plaisir. Les adultes sont plus réticents, mais la moitié au moins répond positivement. Même ceux qui ne savent pas lire. Il y a le plaisir d'avoir un bel objet. Les grands adolescents sont eux complètement hermétiques ! De toutes façons, c'est une journée de fête ! Pendant quelques heures, les enfants, les adultes lisent dans tous les coins. C'est "La cité qui aime lire." À Argenteuil, dans le Val d'Oise, la distribution de livre n'était qu'un prétexte à une animation du quartier, un moment de convivialité et d'échanges. Nous sonnons en même

Donner des livres à ceux qui n'en n'ont pas.

L'objectif de "Lire c'est partir" est clair.

Sur son vélo, à travers les cités défavorisées d'Île de France, Vincent Safrat ne ménage ni son temps ni son enthousiasme pour donner le goût de lire.

Avec l'aide des éditeurs et de relais locaux, il souhaite développer son action.

**Et avec les bibliothécaires ?**

Certains bibliothécaires n'apprécient pas notre démarche, d'autres sont moteur du projet.

Les bibliothèques doivent aller au-devant des lecteurs. Un jour, une femme m'a dit : « C'est bien. Comme ça, ce soir, je vais lire. Je ne vais pas regarder la télé. » Elle n'avait pas l'idée de prendre des livres à la bibliothèque ! Nous utilisons souvent le moment de la distribution pour donner l'adresse, les horaires, les tarifs de la bibliothèque de quartier. Dans certains cas, c'est le prétexte à une animation pour faire connaître ce lieu de lecture.

Quels sont vos moyens de fonctionnement ?

Quatre bénévoles m'aident régulièrement pour chercher les livres et les distribuer. Je suis le seul permanent. Nous ne percevons aucune subvention. Je demande deux mille francs pour une distribution d'environ deux mille livres. C'est une somme modique pour les structures qui m'invitent. Elle couvre les frais de fonctionnement, le téléphone, le transport des livres des éditeurs au local... Nous louons également une petite maison, l'ancienne maison d'été d'Alphonse Daudet, une maison pour les livres ! Je n'arrive pas à dégager un vrai salaire, mais on s'en sort.

Quels sont vos projets pour les mois à venir ?

Il y a plein de distributions prévues en Île-de-France pour ce trimestre. Une seule en province. Je voudrais trouver des personnes pour créer des antennes de "Lire c'est partir" dans les régions. Nous pouvons avoir les livres, il faut les distribuer.

Propos recueillis par François Balédent

Lire c'est partir, 33 rue Alphonse Daudet 91210 Draveil Tél. : (1) 69 83 18 80

OFUP LE SERVICE PRESSE
DES
ENSEIGNANTS

1, RUE CRUCY - 44946 NANTES CEDEX 9



14 N°
PRIX TOTAL AU N° 308 F
TARIF OFUP 222 F
Réf. 100 528

ca
M'INTERESSE
cahiers
pédagogiques
8 N°s + 1 Double
PRIX TOTAL AU N° 380 F
TARIF OFUP 250 F
Réf. 109 959

'Cambio16
6 MOIS - 26 N°s
PRIX TOTAL AU N° 676 F
TARIF OFUP 535 F
Réf. 110 019

**50 MILLIONS DE
CONSOMATEURS**
11 N°s + 5 H.S + Carte 50 R
PRIX TOTAL AU N° 417 F
TARIF OFUP 228 F
Réf. 194 824

ELLE
34 N°s + 2 Spéciaux
PRIX TOTAL AU N° 474 F
TARIF OFUP 245 F
Réf. 141 682

L'ÉVÉNEMENT
44 N°s
PRIX TOTAL AU N° 1320 F
TARIF OFUP 572 F
Réf. 165 808

The Guardian
Weekly
1 AN 52 N°s
PRIX TOTAL AU N° 676 F
TARIF OFUP 390 F
Réf. 144 428

L'HISTOIRE
1 AN - 9 N°s + 2 Spéciaux
PRIX TOTAL AU N° 395 F
TARIF OFUP 284 F
Réf. 100 919

LE MONDE
diplomatique
1 AN - 12 N°s
PRIX TOTAL AU N° 240 F
TARIF OFUP 185 F
Réf. 147 338

Le Monde
POSSIERS
11 N°s + 4 Dossiers Litt.
PRIX TOTAL AU N° 196 F
TARIF OFUP 158 F
Réf. 435 376

LE POINT
1 AN - 52 N°s
PRIX TOTAL AU N° 936 F
TARIF OFUP 495 F
Réf. 105 775

PREMIÈRE
1 AN - 10 N°s + 2 Spéciaux
PRIX TOTAL AU N° 220 F
TARIF OFUP 177 F
Réf. 177 431

SCIENCE
&
VIE
1 AN - 12 N°s + 4 HS
PRIX TOTAL AU N° 364 F
TARIF OFUP 265 F
Réf. 115 533

SCIENCES
AVENIR
1 AN - 12 N°s + 6 HS
PRIX TOTAL AU N° 462 F
TARIF OFUP 230 F
Réf. 115 614

TIME
1 AN - 52 N°s
PRIX TOTAL AU N° 1248 F
TARIF OFUP 299 F
Réf. 122 823

Vocab'able
27 N°s - PRIX TOTAL AU N° 405 F
TARIF OFUP 275 F
Anglais - Réf. 161 470
Allemand - Réf. 161 535

Recevez directement chez vous les magazines de
votre choix en bénéficiant des tarifs les plus bas.

Depuis plus de 20 ans, l'OFUP se bat pour la promotion de la presse
écrite dans les milieux universitaires et scolaires.

C'est pourquoi, l'OFUP vous garantit l'exclusivité des tarifs
les plus bas sur toutes les offres d'abonnement.

Choisissez parmi cette sélection spéciale de titres, et retournez vite
votre bulletin pour vous assurer une année de lecture économique
et enrichissante.

Ou commandez directement par téléphone, en appelant le :
(16) 40.99.25.26. Un correspondant vous renseignera
sur les 300 autres titres que vous propose l'OFUP.

**EXCLUSIF
OFFRE
SPÉCIALE
ENSEIGNANTS**

**LES CLÉS DE
l'actualité**
52 N°s
PRIX TOTAL AU N° 520 F
TARIF OFUP 312 F
Réf. 440 116

Courrier
INTERNATIONAL
1 AN - 52 N°s
PRIX TOTAL AU N° 780 F
TARIF OFUP 468 F
Réf. 436 623

LA CROIX
RELIGIEUX
1 AN - 304 N°s
PRIX TOTAL AU N° 1824 F
TARIF OFUP 912 F
Réf. 128 945

**The
Economist**
1 AN 51 N°s
PRIX TOTAL AU N° 1275 F
TARIF OFUP 490 F
Réf. 140 368

l'EXPANSION
24 N°s
PRIX TOTAL AU N° 480 F
TARIF OFUP 199 F
Réf. 100 242

LEXPRESS
52 N°s + 1 N° Balises
PRIX TOTAL AU N° 1065 F
TARIF OFUP 520 F
Réf. 100 897

FAMILLE
magazine
11 N°s + 1 HS
PRIX TOTAL AU N° 176 F
TARIF OFUP 99 F
Réf. 135 941

GEO
10 N°s
PRIX TOTAL AU N° 320 F
TARIF OFUP 226 F
Réf. 100 625

investir
9 MOIS - 39 N°s + 7 Mag.
PRIX TOTAL AU N° 698 F
TARIF OFUP 368 F
Réf. 146 609

Mieux Vivre
votre argent
1 AN - 12 N°s + Mémento
PRIX TOTAL AU N° 364 F
TARIF OFUP 134 F
Réf. 126 853

Le Monde
1 AN - 312 N°s
PRIX TOTAL AU N° 2184 F
TARIF OFUP 1320 F
Réf. 101 214

Monde de l'éducation
1 AN - 11 N°s
PRIX TOTAL AU N° 275 F
TARIF OFUP 200 F
Réf. 147 427

Newsweek
1 AN - 52 N°s
PRIX TOTAL AU N° 1144 F
TARIF OFUP 299 F
Réf. 102 822

l'Observateur
1 AN - 52 N°s
PRIX TOTAL AU N° 1040 F
TARIF OFUP 499 F
Réf. 115 436

PARIS
MATCH
1 AN - 52 N°s
PRIX TOTAL AU N° 728 F
TARIF OFUP 495 F
Réf. 104 612

**Le
Particulier**
1 AN - 11 N°s + 2 HS + 1 T
PRIX TOTAL AU N° 180 F
TARIF OFUP 99 F
Réf. 434 531

**problèmes
économiques**
48 N°s
PRIX TOTAL AU N° 720 F
TARIF OFUP 285 F
Réf. 139 130

BULLETIN D'ABONNEMENT À TARIF RÉDUIT

à renvoyer à : OFFICE UNIVERSITAIRE DE PRESSE - 1, RUE CRUCY - 44946 NANTES CEDEX 9

Conformément à la loi "Informatique et Libertés", vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant.

Titre de la publication

Montant

Référence

_____ F _____

_____ F _____

_____ F _____

Total _____ F _____

Cochez les cases vous concernant.

Merci.

VOUS ENSEIGNEZ EN :

17 Primaire
 18 Secondaire
 19 Supérieur

VOTRE DISCIPLINE PRINCIPALE :

1 Droit
 2 Eco./Gest./Com.
 3 Lettres/Sc. hum./Art.
 12 Langues vivantes
 5 Math./Sciences/Tech.
 8 Médecine/Santé

Signature obligatoire.

Je déclare sur l'honneur que je suis bien enseignant. Je sais qu'en cas de fausse déclaration je m'expose aux dispositions de l'article 403 du Code Pénal.

PAIEMENT Par chèque bancaire ou postal
 Par carte bancaire

00 584 40202

Le Vade Mecum, votre outil !



Deux ou trois livres en un

29^{ème} édition, nouvelle formule. Avec toujours cette volonté du Sgen-CFDT : mettre à la disposition des personnels de l'Education nationale un outil maniable, pratique et lisible. Un outil indispensable pour se repérer dans la jungle des lois, décrets, circulaires ou notes de service, un outil pour se défendre.

Le nouveau Vade Mecum est constitué de trois livres :

- **Livre 1** : Vade Mecum des personnels des écoles
- **Livre 2** : Vade Mecum de tous les personnels des établissements du second degré
- **Livre 3** : Statut général des personnels de l'Education nationale.

Le livre 3, partie générale commune aux 1^{er} et 2nd degrés, est vendu associé au livre 1 ou au livre 2 (130 F les 2 volumes pour les adhérents, 220 F pour les non-adhérents) ou aux livres 1 et 2 (180 F les 3 volumes pour les adhérents, 300 F pour les non-adhérents)

Avec ce Vade Mecum, le Sgen-CFDT illustre sa vocation de syndicat général pour tous les personnels de l'Education nationale.

Pour vous repérer dans la jungle des lois, décrets, circulaires ou notes de service, pour vous défendre individuellement ou construire une revendication collective : le Vade Mecum du Sgen-CFDT.

A commander auprès de votre syndicat local ou à la fédération des Sgen-CFDT

Profession EDUCATION

Spécial Bayrou

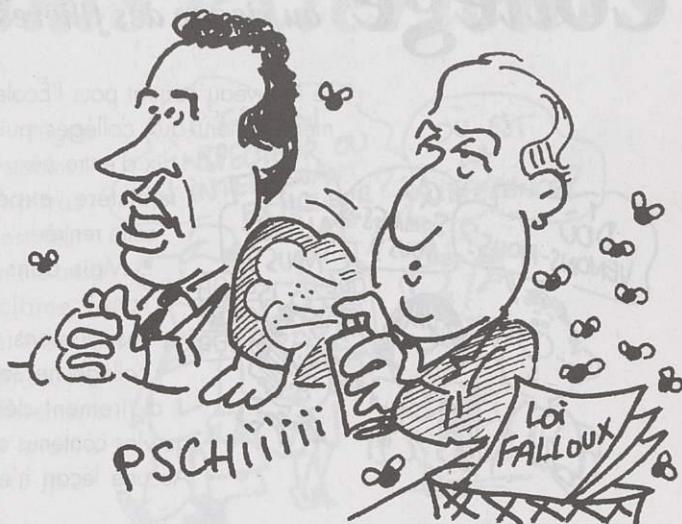
Un "contrat" unilatéral

Les décisions Bayrou-Balladur du 16 juin : un catalogue de propositions disparates alignant des intentions parfois généreuses, des évidences, des mesures rétro et pour certaines nocives.

Au-delà d'un effet "tape à l'œil" destiné à effacer la mauvaise impression produite par la tentative de modification de la loi Falloux, la volonté affichée vise à assurer l'égalité des chances.

Mais l'égalité des chances ne fait pas forcément la réussite de tous : celle-ci demande un projet et des moyens que l'on ne retrouve pas derrière les mots et formules du "Nouveau contrat" :

- La lutte contre les inégalités. Si importante que soit la maîtrise des "fondamentaux" (lecture, calcul etc) peut-on laisser croire que tout se ramène à elle, comme si l'École était seule responsable de l'échec scolaire ?
- L'apprentissage de la citoyenneté. La socialisation ne se réduit pas à une éducation civique, conçue comme une discipline s'ajoutant à d'autres et détachée de toute pratique.
- Apprendre à apprendre. L'acquisition de méthodes de travail ne peut se faire qu'en groupes à effectifs réduits : qu'en sera-t-il ? Apprendre à apprendre, c'est aussi tout un rapport au savoir et une



appropriation de celui-ci qui requiert une autre pratique du métier enseignant. Sujet sur lequel le "Nouveau contrat pour l'École" fait le silence.

Le projet Bayrou n'est pas le nôtre :

- parce qu'il ne permettra pas de répondre aux défis sociaux posés par les inégalités, les violences et l'exclusion ;
- parce qu'il n'assurera pas la réussite de tous ;
- parce qu'il ne fait pas de l'école la première priorité nationale.



Rythmes scolaires à l'école

À voir la précipitation avec laquelle le ministère lançait une consultation juste après le 16 juin, on peut se demander s'il ne s'agissait pas d'abord de faire passer en force la libération du samedi matin, au risque d'allonger la journée scolaire (cette hypothèse figurait explicitement dans le questionnaire).

Rappelons nos exigences :

- organisation d'une vraie concertation sans précipitation permettant une réflexion approfondie sur le temps scolaire,
- pas d'allongement de la journée scolaire à plus de 6 heures. L'aménagement et l'allégement de celle-ci doivent s'intégrer dans un dis-



positif d'ensemble ;

- pas de semaine de 4 jours sans accompagnement périscolaire à destination d'abord des enfants des milieux moins favorisés ;

La modification des rythmes scolaires ne doit pas conduire au renforcement des inégalités.

Collège au risque des filières !

Le Nouveau contrat pour l'École s'applique immédiatement aux collèges puisque trois cent dix d'entre eux, désignés par le ministère, expérimenteront à cette rentrée.



- Mais dans quelles conditions ?

Les missions et objectifs du collège ne sont toujours pas clairement définis, pas plus que les contenus d'enseignement. Aucune leçon n'est tirée des ex-

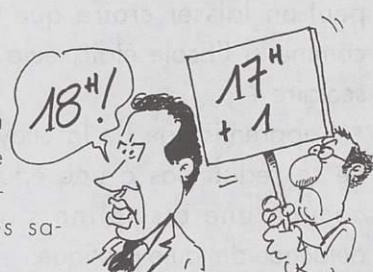
périmentations de ces dix dernières années. L'expérimentation se fera à moyens quasi-constants.

- Quant au dispositif de consolidation, devant le risque de voir se mettre en place des structures étanches, amorces de filières de relégation, le Sgen-CFDT avait demandé sans succès que l'on renonce à la formule "classe spécifique" au profit des seuls regroupements temporaires, plus conformes à l'idée que nous nous faisons de la gestion de l'hétérogénéité. Un dossier à suivre de très près.

Concertation dans le second degré

- La proposition 150 accorde un "crédit équivalent à une journée par trimestre aux établissements du second degré pour la coordination, la concertation et le travail en équipe". Ce faisant, François Bayrou reconnaît la nécessité de disposer de temps pour la concertation ainsi que l'utilité sociale du temps passé à travailler ensemble.

- Mais, outre le fait que cette mesure aurait pu s'appliquer dès la rentrée 94 puisqu'elle ne coûtera rien, on reste encore bien loin d'une nouvelle pratique du métier qui mettrait des tâches telles que le travail en équipe ou le suivi individuel au cœur même de l'activité ensei-



gnante, au même titre que la transmission des savoirs.

- Notre revendication d'intégration de ces tâches dans le service reste plus que jamais d'actualité. Dans un premier temps, nous demandons une réduction moyenne d'une heure sur le temps de service hebdomadaire (et trois heures dans les Zep et établissements difficiles) pour accomplir les tâches autres que l'enseignement proprement dit, soit 17+1 heures.

La place des Atoss

- Nécessité fait loi : on s'aperçoit enfin de la place irremplaçable qu'occupent dans le dispositif scolaire les personnels sociaux et de santé. Mais après tant d'années de laisser-aller et malgré les mesures annoncées, l'effort à accomplir reste immense.
- Outre ces catégories, les autres personnels Atoss ont droit à la formule habituelle qui figure déjà dans la loi d'orientation. Les voilà reconnus, une fois de plus, "membres à part entière



de la communauté scolaire" et leurs missions habillées d'une dimension éducative.

- Il est temps maintenant de prendre ces formules au sérieux et de les traduire en actes. Si les personnels Atoss, par la diversité des métiers qu'ils exercent, jouent un rôle indispensable dans la vie scolaire, et donc dans la réussite scolaire, les besoins ainsi reconnus doivent se traduire par des créations d'emplois.

Présence d'adultes et Intervenants extérieurs

La mission de l'École est d'instruire mais aussi, et tout autant, d'éduquer et de socialiser. La présence d'adultes dans le cadre des équipes éducatives et du projet d'établissement doit être renforcée : personnels de surveillance et d'éducation, conseillers d'orientation-psychologues, personnels Atoss, etc.

Nous ne récusons pas la présence d'intervenants extérieurs dans les écoles et établissements. Leur apport est nécessaire. Mais en aucun cas, pas plus que les CES, ils ne peuvent prendre la place de professionnels de l'éduca-

tion formés et intégrés à des équipes stables. Quant aux maîtres auxiliaires, c'est leur réemploi et leur titularisation que réclame le Sgen-CFDT et non leur présence ponctuelle dans les établissements en tant qu'intervenants extérieurs (proposition 118).



De la poudre aux yeux pour les Lycées professionnels

Poudre aux yeux, le "Nouveau contrat pour l'École" n'apporte pas de réelles solutions aux problèmes de la voie professionnelle. Les pro-

positions la concernant ne sont pour l'essentiel que des reprises d'objectifs de la loi d'orientation de juillet 89, du Dijen (dispositif d'insertion), ou de mesures prévues par la loi

quinquennale. Il n'y a pas de message clair identifiant la formation professionnelle initiale comme une voie de réussite et de promotion. L'accent mis sur l'ouverture de sections d'apprentis dans les lycées professionnels peut conduire à une mise en concurrence de l'apprentissage et de l'alternance sous statut scolaire. Le Sgen-CFDT attend du ministre qu'il fasse la promotion de cette dernière. Il reste beaucoup à faire pour développer des parcours de formation professionnelle cohérents du CAP au diplôme d'ingénieur.



Une loi de programmation est nécessaire



- le 16 juin à la Sorbonne, Édouard Balladur a annoncé un débat parlementaire qui portera sur "la programmation de toutes les mesures nouvelles, législatives ou non" concernant l'École. On ne pouvait être plus flou : loi de programmation ou simple échéancier des mesures annoncées dans la dernière partie du "Nouveau contrat" ? Silence complet par ailleurs sur l'ampleur des sommes qui pourraient être engagées !

- Pour le Sgen-CFDT, une loi de programmation est nécessaire. Elle doit se situer dans le prolongement de la loi d'orientation de 1989, et mettre les moyens dégagés au service d'objectifs bien définis !

- Les objectifs, nous les situons autour de trois axes majeurs :

- Implantation du service public

Là où il est absent et où une demande existe. C'était une des exigences fortes de la manifestation du 16 janvier 94. Elle ne doit pas rester lettre morte. La situation des départements d'outre-mer ne doit pas être oubliée.

- Accueil des jeunes dans les établissements

Cela concerne à la fois :

- la vie scolaire : la journée se passe à l'école ; elle ne se résume pas aux heures de classe ; les temps

et lieux de vie non strictement scolaires sont très importants ; des personnels sont nécessaires pour l'accueil et l'encadrement ;

- les effectifs dans les classes : priorité à la réduction des effectifs en maternelle et à la constitution de groupes de besoins dans les collèges ; développement de la prise en charge des élèves en groupes à effectifs réduits ;

- Recrutement des personnels :

Cela va de pair avec les propositions précédentes :

- il faut recruter des personnels nombreux et formés non seulement pour compenser les départs en retraite, mais aussi pour faire face aux besoins nouveaux.

- il faut titulariser les non-titulaires enseignants et Atoss de toutes catégories : parce que les fonctions qu'ils occupent correspondent à des besoins reconnus.

Il faut intégrer dans un délai de 5 ans tous les titulaires dans les corps de référence (professeurs d'école, certifiés, PLP2, CPE, etc).

Des créations d'emplois sont nécessaires pour cela. Une partie d'entre elles doit être dégagée par transformation des heures supplémentaires. Une négociation doit s'ouvrir sur les objectifs, le contenu et les échéances d'une loi de programmation.